

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE MONS
DU 28 AVRIL 2015

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 20 avril 2015, accompagnée d'un ordre du jour comportant 47 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 38 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre-Président

Présents : M. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, M. SAKAS, ~~M. LAFOSSE~~, M. DARVILLE, Mme OUALI, Échevins

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS

M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, M. MILLER, M. ROSSI, M. MANDERLIER, M. DEL BORRELLO, ~~Mme MOUCHERON~~, Mme NAHIME, M. G. HAMBYE, M. JACQUEMIN, ~~Mme BRICHAUX~~, Mme JOB, Mme BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BOUCHEZ, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, ~~M. MELIS~~, Mme DE JAER, ~~M. JOOS~~, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD, ~~Mme LAGNEAU~~, ~~M. BONJEAN~~, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr HAMBYE, Conseillers communaux et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe f.f.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers Collègues, comme il est l'heure et que nous sommes grosso modo en nombre, je vous suggère d'entamer nos travaux. Le procès-verbal de la séance précédente est juste ici, en l'absence de remarques, le PV sera considéré comme approuvé. Je voudrais vous rappeler chers collègues que le 19 mai, se tient la séance toutes commissions ouverte au public, la séance où nous recevons un représentant de la Commission comme promis qui viendra nous parler du traité transatlantique à 18h30 dans cette salle Salon Gothique. La prochaine séance du Conseil communal, ce sera juste avant que les festivités ne commencent à savoir le mardi 26 mai, le mardi étant encore une journée sobre – je ne dirais pas autant du mercredi – Les points remis sont le point 4, le point 18 et puis nous avons alors questions et un nombre impressionnant d'interpellations ce qui témoigne de la vitalité et de l'intérêt des membres du Conseil. Alors, chers collègues, vous m'arrêtez dès que vous souhaitez intervenir.

1^{er} Objet : POLICE – CIRCULATION

a) Instauration d'un passage pour piétons - Place de et à Ghlin. GEP 6002/GH/37

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

b) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Vincent Van Gogh à Cuesmes. GEP 6002/CU/45

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

c) Instauration d'une zone d'évitement striée - Rue des Trois Coulons à Cuesmes. GEP 6002/CU/87

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

d) Réglementation du stationnement - Rue des Arquebusiers à Mons. GEP 6002/10

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

e) Réglementation de la circulation - Place Paul Heupgen à Mons. GEP 6002/490

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

f) Réglementation de la circulation - Rue des Arbalestriers à Mons. GEP 6002/7

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

2^e Objet : Délégation de signatures du Directeur général f.f. et de la Directrice générale adjointe f.f. à un Chef de Bureau administratif. Information au Conseil communal. Secrétariat communal

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

3^e Objet : Recours à l'article 60 du RGCC. Ratification de dépenses auprès des Éditions Européennes. Cellule Evènements et Communication 2015-14681/EDR/PU/AD

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

4^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Les Minières de Spiennes – Réalisation d'animations pour cartes visant la mise en valeur des Minières de Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. SOUS RESERVE. MP 2015/Conv.Spiennes.site Animation graphique NGP

REMIS

5^e Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Centre d'entreprises design – aile contemporaine : Acquisition de Mobilier et matériel en 3 lots – Approbation du mode de passation du marché, des conditions du marché et des conditions de sélection qualitative. MP E/Conv.Design/Mobilier aile

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

6^e Objet : Cuesmes – Rue René Noël – Construction de 6 logements sociaux et élargissement de l'assiette de la Rue René Noël en vue de créer une zone de stationnement et un trottoir – demande de TOI & MOI. Approbation de la voirie : tracé et projet. Gestion Territ. Et Economique AB 28588AB

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Président, nous, quand on voit dans l'ordre du jour au point 6 : construction de logements sociaux, on est évidemment très contents puisque c'est vraiment vers cela que l'on veut aller, avoir un maximum de logements sociaux, ici, sur Mons, j'ai souvent entendu le Collège dire qu'à Mons, on était un peu au-dessus de la moyenne wallonne en termes de pourcentage, je crois que c'est 2 % si je ne me trompe, au-dessus et bon évidemment, c'est bien mais il ne faut surtout pas s'arrêter là et puisqu'on est en comparaison de pourcentage, j'aimerais vous citer deux exemples de communes qui sont vraiment très proches. La commune de Saint-Ghislain avec 18 % de logements publics et la Commune de Boussu avec 19 % de logements publics également, plus il y aura de logements publics, plus on pourra faire pression sur les loyers du secteur privé, donc, c'est vraiment important d'augmenter le pourcentage et puis, vous savez qu'à partir d'un certain pourcentage, cela devient rentable puisqu'il n'y a pas que des allocataires sociaux qui occupent les logements publics mais aussi des gens qui ont des revenus et donc, avec un revenu locatif plus intéressant pour le secteur public. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. Cela appelle une réaction ? Non, je pense que c'est une déclaration qui mérite que chacun y réfléchisse.

ADOPTÉ à l'unanimité – 10^e annexe

Entrée de Mme BRICHAUX, MM. MELIS, BONJEAN = 41 présents

7^e Objet : Plan communal d'aménagement (PCA) n° 34 du site des Grands Prés . Adoption provisoire du projet de plan. Gestion Territ. et Économique

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie. Derrière cet acronyme de PCA des Grands Prés qui signifie « Plan Communal d'Aménagement » se cache un des plus gros projets d'aménagements urbains que notre Ville ait connu. Par ce plan qui vise à changer l'affectation au plan de secteur de cette partie de territoire, on décide du modèle urbain qui sera le nôtre pour plusieurs décennies, vu la superficie de la PCA, vu son impact sur le Centre-ville, c'est l'aménagement d'une ville 2 qui est en train de se décider et comme nous l'avons déjà évoqué dans une partie de ce dossier, à savoir le PRU, Plan de Remembrement Urbain, autour d'IKEA, ce modèle urbanistique n'est pas le nôtre. Tout d'abord, par l'absence de mixité urbaine. Il suffit de regarder la carte du Centre-ville de

Mons mais aussi de villes nouvelles pensées par des urbanistes pour ces habitants et de comparer ces plans d'aménagements urbains avec ces blocs d'activités juxtaposées proposées dans ce PCA pour être convaincu qu'on ne crée pas une Ville vivante et efficace en séparant les fonctions les unes des autres. Les activités économiques doivent être intégrées judicieusement avec l'habitat, l'emploi, les commerces, les infrastructures de loisirs et de transport public. De cette façon, il est possible de réaliser un ensemble équilibré, accès sur des quartiers animés, une réduction des déplacements en voiture, une augmentation de la cohésion sociale et la préoccupation pour un meilleur ancrage local des activités économiques. Transformant majoritairement des zones de services publics et d'équipements communautaires en zones commerciales, ce PCA compromet fondamentalement la possibilité de développer à cet endroit des services tels écoles, maisons de retraite, crèches, centres sportifs, bibliothèques qui sont indispensables quand on ambitionne de créer une ville. De plus, cela conduit à la privatisation d'une ville en articulant la ville autour de ces centres commerciaux on crée des espaces pseudo-publics qui bientôt occuperont une place centrale dans la vie sociale des Montois mais ne seront plus gérés par l'Etat, par la Ville mais par le privé. La maîtrise de ces espaces et les conditions d'accès notamment avec agents de sécurité ne seront donc plus libres mais liés au bon vouloir de City Mall. Le problème des parkings gratuits qui concurrencent le Centre-ville illustre déjà ce phénomène. Ce n'est pas non plus notre modèle en termes de mobilité. Il suffit de regarder la taille des parkings pour comprendre que cette nouvelle ville est faite pour la voiture et ce n'est pas en y mettant 3 racks à vélos, des pistes cyclables, des trottoirs et des bus gratuits que l'on changera les choses. Pour inciter les citoyens à changer leur mobilité, il faut faciliter leur déplacement piéton ou cyclable en réduisant leur longueur et en rendant ces déplacements conviviaux en gardant des magasins sur les trajets, en ramenant les commerces et les services au cœur des lieux de vie et non pas en apposant des cheminements le long d'immenses parkings impersonnels et de façades aveugles de centres commerciaux. Cette vision passive de la mobilité où toute la responsabilité du changement modal est laissée aux consommateurs et aux travailleurs est inacceptable. En dédoublant notre ville, on va aussi considérablement compliquer les transports en commun qui devront être dédoublés ou resteront inefficaces. On ne peut en outre que regretter la mauvaise qualité de la connexion cyclable de ce site des Grands Prés via la gare Calatrava où il faudra traverser avec son vélo à pied, la fameuse gare et la dégradation de la connexion Ravel suite à sa fermeture au niveau de l'Adeps. Enfin, en ne valorisant pas la proximité de la gare pour permettre la connexion ferroviaire de ces

nouveaux espaces commerciaux, on fait une erreur stratégique colossale. Par rapport à l'utilisation d'espace vierge et de la biodiversité, là non plus nous ne sommes pas d'accord. L'extension du centre commercial des Grands Prés, IKEA, la construction d'immenses parkings sur plusieurs hectares de terrains vierges induit une consommation importante du territoire qui s'inscrit en faux par rapport à l'article 1^{er} du CWATUPE qui prévoit la consommation parcimonieuse de l'espace. Urbaniser des terrains vierges, on le dit et on le répète, tant au Bas Prés, qu'à Ghlin, ici, c'est hypothéquer la réserve de terrains qui pourrait dans un futur proche être nécessaire pour faire autre chose par exemple, relocaliser notre agriculture et développer une vraie agriculture urbaine. Il y a toujours des alternatives à l'urbanisation des terrains vierges comme l'utilisation de dents creuses, la réhabilitation de chancres urbains ou la valorisation des immenses friches industrielles qu'on peut voir le long de la dorsale boraine, ici, à Mons, on choisit la solution de facilité. Par ailleurs, ce projet sacrifie 8 hectares d'habitat d'intérêt communautaire, prairie de fauche, Natura 2000 concernés par la Directive européenne « Habitat, faune, flore ». Faute de pouvoir maintenir l'habitat en place, il est impératif de compenser l'ensemble de ces 8 hectares concernés par le projet, cela a-t'il été prévu dans le PCA ? Par ailleurs, l'étude d'incidence mentionnait la présence de plusieurs espèces protégées notamment la Mauve alcée et l'Orchidée épipactis à large feuille. Quelles mesures compensatoires ont été prévues pour ces espèces ? En termes d'emploi, de désertification du Centre-ville et de friches commerciales, on l'a déjà évoqué dans le PRU IKEA, l'ouverture de nouveaux commerces s'accompagnent inévitablement à court, moyen et long termes de délocalisations et de fermetures touchant le commerce existant, généralement implanté au cœur de la ville. Même si les pertes d'emplois en Centre-ville s'équilibrent avec l'engagement chez IKEA ou au Grands Prés, quel sera la qualité de ces emplois, il y a tout lieu de craindre qu'il s'agisse d'emplois mal payés en horaire coupé, de temps partiel imposé et délocalisable si les perspectives du Centre commercial devenait moins favorables. A moyen terme, le risque de voir la bulle spéculative autour des projets immobiliers et commerciaux exploser ou de voir un autre projet concurrencer rapidement celui-ci dans une commune voisine, il est donc pertinent de s'interroger sur le risque de voir se transformer ce Centre commercial en friche commerciale. Comme tous les Dead Malls aux Etats-Unis. Un tel projet doit appréhender dès maintenant sa reconversion, par exemple, par l'adoption d'une architecture modulable, d'une plus grande mixité fonctionnelle permettant plus facilement la transformation en logements, bureaux, services alors que l'activité commerciale se poursuivrait dans des proportions réduites. Un plan d'aménagement bien conçu serait convertible et permettrait

d'éviter de devoir repartir de zéro, de démolir pour reconstruire quelque chose d'autre et d'envisager plus facilement et à moindre coût d'abord la reconversion des chancres au lieu de sacrifier des parcelles vierges. Pour toutes ces raisons, ce projet n'est pas le nôtre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Madame la Conseillère, j'ai bien entendu ainsi que les membres du Collège vos différentes considérations sur ce PCA, effectivement, nous l'avons déjà soulevé à plusieurs reprises dans ce Conseil, nous ne partageons pas la même vision du développement de cette ville. Il est évident qu'aux yeux du Collège, le site des Grands Prés représente un site particulièrement stratégique pour le développement de la Ville et celui-ci présente aujourd'hui toute une série de fonctions qui sont des fonctions d'ordre public, je citerais notamment Mons Expo, je citerais les voies de chemin de fer qui le borde, l'autoroute qui le borde de l'autre côté et une fonction commerciale qui n'est pas facile à faire coexister, cohabiter avec d'autres types de fonctions qui est celle du centre commercial des Grands Prés avec ces murs aveugles et donc, partant de là, la volonté du Collège a été de pouvoir faire en sorte d'urbaniser ce site, c'est un choix qui n'est pas le vôtre mais que nous assumons parce que nous pensons qu'il est important de pouvoir assurer le développement de notre ville et pour répondre à ce que M. BEUGNIES disait tout à l'heure, à faire en sorte que l'on puisse élargir l'offre de nouveaux logements sur le marché pour faire en sorte que l'on fasse pression pour faire baisser les prix et que l'acquisition, la location de logements se fassent de manière plus aisée pour nos concitoyens et puis surtout de faire en sorte que cette urbanisation soit harmonieuse et offre une qualité de vie certaine aux habitants qui vont certainement habiter avec plaisir sur ce site. Alors, comment avons-nous procédé ? J'ai envie de vous dire que nous sommes partis d'un fil conducteur qui est un fil conducteur qui répond déjà à plusieurs de vos critiques, critiques qui m'étonnent parce que je pense qu'elles trouvent des réponses assez claires dans le dossier qui est soumis ce soir au Conseil communal. Ce fil conducteur, c'est celui de l'aménagement des abords de la Haine, aujourd'hui, nous avons là un cours d'eau qui n'est pas valorisé, qui est bordé par des terrains qui sont inexploités et qui sont souvent pollués et pour lesquels le Collège a formulé un choix, un choix qui est très clair, c'est celui de la valorisation et la revalorisation de ces abords avec un projet ambitieux qui est celui déposé dans le cadre du FEDER, Haine bleue, voie verte qui permet de la mise en place d'un parcours cyclo-pédestre tout au long de ce cours d'eau qui permet également d'envisager une urbanisation avantageuse en termes de qualité de vie le long de ce cours d'eau mais également au-delà, à travers la construction de bâtiments dédiés à

du logement qui se fera dans un parc arboré et donc, précisément la volonté du Collège était de faire en sorte de pouvoir valoriser ce site tout en tenant compte des contraintes qui s'imposent à nous, les voies de chemin de fer, l'autoroute, les murs aveugles du centre commercial mais en offrant malgré tout des perspectives en termes de qualité de vie et donc, je pense au contraire de ce que vous avez dit que c'est un projet qui est un projet ambitieux pour l'avenir et qui pose les balises intéressantes et ambitieuses en matière de déplacement cyclo-pédestre, il y aura une passerelle que nous avons adoptée lors du dernier Conseil communal, le 7 avril qui permettra de traverser le site et de pouvoir rejoindre la ville ancienne avec un vélo ou à pied. Il y aura tout ce cheminement le long de la Haine, il y a des compensations qui ont été négociées entre la DNF et les demandeurs qui ont introduit des permis notamment pour les plantes que vous évoquiez tout à l'heure et les Orchidées pour reprendre l'exemple que vous avez cité, donc, je pense qu'il y a de réels efforts qui ont été accomplis dans la manière dont ce projet a été pensé. Alors, pour répondre à vos différentes questions de manière plus précise quant au manque de mixité, je pense que contrairement à ce que vous avancez, nous avons recherché au contraire une mixité maximale dans les différents sites qui sont destinés à l'urbanisation et non au fonction publique majeure que j'ai déjà décrite, il y aura la coexistence de différentes fonctions, tantôt le logement, tantôt le bureau, tantôt des équipements communautaires, tantôt des commerces de proximité et donc, il y aura une mixité qui sera assurée avec un cadre de vie agréable, des espaces publics, des espaces verdurisés, un parc arboré pour ce qui concerne les principaux immeubles de logement. Pour ce qui concerne la trop grande dimension des sites commerciaux, je pense que les choses sont claires, il y a un projet qui a été approuvé par ce Conseil communal et qui porte sur l'installation de l'enseigne IKEA, on ne va pas refaire le débat ici aujourd'hui, c'est une donnée à partir de laquelle nous avons dû avancer et dont nous avons dû tenir compte dans l'établissement de ce PCA adapté. Quant au manque de fonction publique, je vous ai répondu à ce sujet, il y a des équipements communautaires qui sont prévus spécifiquement dans le PCA qui vous est proposé. Les facilités cyclo-pédestres, je vous ai répondu. L'urbanisation de terrains vierges, comme je vous l'ai dit, c'est un terrain stratégique aux yeux du Collège et donc, il est évident que pour nous celui-ci doit faire l'objet d'une urbanisation de manière prioritaire pour, je dirais augmenter, le périmètre et le rayonnement de la Ville de Mons. Quant à la qualité des emplois que vous évoquez, les emplois qui seront offerts par les différents services rendus sur le site des Grands Prés, que ce soit à travers le parc scientifique Initialis, que ce soit à travers les projets de bureaux, que ce soit à travers les

développements commerciaux qui sont programmés, ce seront des centaines d'emplois, je vous rappelle que ceux-ci seront recrutés en collaboration avec le FOREM, c'est-à-dire qu'ils s'adresseront prioritairement à de la main d'œuvre non qualifiée qui constitue l'essentiel de notre demande d'emploi dans la région, ce qui est donc important aux yeux du Collège en termes de lutte contre le chômage et donc, au final, nous pensons que le projet qui vous est proposé, ici, est un projet ambitieux pour le développement de la Ville, qui permet précisément la coexistence de différentes fonctions à l'image de ce qu'on peut trouver dans un centre urbain mais qui tient compte de toute une série de contraintes qui s'imposent à tous et j'en terminerais en rappelant qu'effectivement la gare que vous avez évoqué sera une gare comme le Bourgmestre le rappelait encore aujourd'hui dans une autre occasion qui assurera la liaison entre la Ville ancienne et la Ville nouvelle avec des places de stationnement en intégrant la dimension des transports en commun ce qui est tout de même unique en Belgique et qui permettra dès lors à la Ville de réguler la circulation et les flux de circulation de manière telle que les flux de transit sont orientés sur les axes principaux et que les axes secondaires soient, je dirais, dédiés de manière spécifique aux habitants des différents quartiers pour faire en sorte que la qualité de vie soit garantie dans l'ensemble du site, donc, voilà, d'une manière synthétique les principaux éléments que je souhaitais vous apporter suite à votre interpellation mais aux yeux du Collège, je le répète une dernière fois, c'est un projet qui a été longuement discuté, dont nous sommes fiers parce qu'il attire des investisseurs privés et nous pensons qu'il est important que la Ville reste attractive aux yeux des investisseurs privés et pas plus tard que ce week-end, le journal L'Echo titrait encore sur l'attractivité de la Ville de Mons en matière d'investissement immobilier et en matière de logement et pour répondre une fois de plus à ce que M. BEUGNIES disait tout à l'heure, il est important à nos yeux que cette offre de logement ne vienne pas uniquement des pouvoirs publics compte tenu du caractère limité de nos moyens financiers mais s'articule de manière mixte entre une offre privée acquisitive, locative et une offre publique comme recherché par la société Toit et Moi comme on l'a vu dans le dossier précédent, donc, vous voyez un dossier qui nous semble équilibré et ambitieux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Oui, donc, pour tout ce qui est besoin en commerces, etc... On ne va pas revenir là-dessus, effectivement, on se réjouit, effectivement de voir le dynamisme de la Ville de Mons. N'empêche qu'en termes de planification urbanistique, c'est une occasion manquée. Ce qu'on avait comme préalable,

effectivement, comme zone d'équipement communautaire, que ce soit Mons Expo et le zoning Initialis, notre avis est mitigé là-dessus, ce qui nous pose problème dès le début, c'est le plan de remembrement urbain autour d'IKEA, on avait déjà des murs aveugles, ce Collège a décidé d'étendre ces murs aveugles, donc, c'est récent, je veux dire que ce n'est pas nouveau, cela ne date pas de la construction des Grands Prés de départ, l'extension de ces murs aveugles, on va encore avoir plus de murs aveugles, un zoning commercial refermé sur lui-même encore plus qu'avant, c'est votre choix de cette majorité-ci, de ce Collège-ci et cela on ne partage pas, c'est un projet du passé. Aux Etats-Unis, ils ont ce genre de chose de « Dead Malls » comme on appelle cela sur lequel ils reviennent, ils se rendent compte en tant qu'urbaniste que c'est une aberration, qu'on ne peut plus faire ce genre de modèle et nous, à Mons, on le fait, en 2015, on fait cela. Moi, je trouve qu'en termes urbanistique, c'est une aberration, ce n'est pas de la mixité, c'est de la juxtaposition, c'est du débat technique, vous allez me dire, juxtaposition, mixité, qu'est-ce qu'il en est mais quand on voit cet espèce de gros bloc, on peut quand même comprendre que pour l'humain, on n'a pas sa place là-dedans à part y venir en voiture, y faire ses courses et repartir, ce n'est pas une ville, c'est cela qu'on reproche au projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je laisserais la parole à M. l'Echevin s'il souhaite intervenir ? Puis-je me permettre quelques remarques, Madame ?

La première, c'est qu'on vous entend bien mais vous semblez oublier quelque chose, c'est que pour qu'il se produise des investissements notamment sur les Grands Prés, au fil des décennies, il a fallu et il faut des investisseurs, c'est-à-dire que l'on a beau inventer le Plan Communal d'Aménagement le plus vert possible avec des Orchidées, quelques grenouilles et n'oublions pas les papillons, tout cela, c'est très bien, ce serait très humain mais encore faut-il qu'il y ait des investisseurs qui soient prêts à mettre des sous et à trouver leur intérêt. Au fil du temps, ce que l'on constate sur les Grands Prés, est quand même remarquable, remarquable même si on peut critiquer à perte de vue, je rappelle que le Conseil communal a décidé de faire la galerie commerçante des Grands Prés après un débat public avec une présentation au Conseil communal dans la plus grande des transparences. Pourquoi in fine le Conseil communal s'est rangé à cet avis ? Parce que vous imaginez un tel projet à 30 ou 40 kilomètres ou 20 kilomètre d'ici, et bien, nous aurions absolument purement et simplement tout perdu si ce n'est l'exode. L'arrivée d'IKEA, mutatis mutandis, c'est la même chose, imaginons IKEA à Valenciennes, cela ferait des emplois du côté de Valenciennes mais cela n'en ferait aucun ici, donc, avec les contraintes qui sont les contraintes des investisseurs, le Plan Communal d'Aménagement

véritablement tente de trouver des solutions avec un « couturage » comme on appelle cela notamment le long de la Haine pour donner une dimension beaucoup plus agréable, aérée avec des espaces verts, etc... Moi, je voudrais quand même vous dire ceci, quand je vois le développement derrière la gare, c'est remarquable, Initialis, maintenant Geothermia, les Bas Prés qui se développe, on a le Centre de Congrès, en prévision avec les privés, Nicolas, on a environ l'un dans l'autre 1500 logements en perspective, je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela représente. On a des bureaux, je rappelle aussi que nous attirons des investisseurs privés importants puisque l'Hôtel que vous voyez juste à l'arrière de la gare et à côté du Centre de Congrès, c'est un hôtel 100 % privé, il n'a demandé un euro à personne, il ouvre en juin : 140 chambres, le Centre de Congrès et on attend la finalisation de la gare, gare qui tient compte bien entendu non seulement des trains et des bus mais notamment, Madame, des piétons, des cyclistes, je suis allé moi-même visiter il y a quelques semaines, il y a des espaces réservés aux cyclistes qui sont absolument remarquables, il y aura plus de 800 à 850 places de parking, il y aura une crèche et pour terminer en cédant la parole à nouveau à M. l'Echevin, s'il veut compléter, j'espère que maintenant que nous avons cette chance d'avoir une Ministre des Transports en lien direct avec la SCNB, c'est une occasion rêvée pour accélérer les travaux pour que le trait d'union entre la ville historique et la nouvelle Ville puisse se faire dans les meilleurs délais mais quand vous voyez comment les choses se sont produites, vous pouvez ne pas être d'accord, c'est votre droit le plus strict mais je trouve que sur 2 décennies, la transformation, je ne parle même pas de la transformation de la partie historique de la Ville mais la transformation des Grands Prés est quelque chose d'absolument remarquable et il faut féliciter le privé et le public qui y ont contribué mais je cède la parole à M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. Quelques mots simplement, Madame MARNEFFE que j'ajouterais pour répondre à vos différentes remarques relatives à la qualité de vie finalement qui sera celle de ce site. Je pense que vraiment le Collège sur base d'une étude d'incidence environnementale qui a été faite, qui est à votre disposition, qui évalue les incidences environnementales, qui évalue les compensations possibles, qui formule toute une série de suggestions quand au bon aménagement des lieux, le Collège a fait des choix, les impose aux investisseurs privés de manière tout à fait positive puisque ceux-ci sont très collaborants et vous parliez des « Dead Malls » donc, de centres commerciaux morts, le Centre commercial des Grands Prés, c'est tout sauf un centre commercial mort, on peut argumenter sur la concurrence entre les Grands Prés et le

Centre-ville, il n'empêche que les Grands Prés, c'est un centre commercial qui attire 5 à 6 millions de visiteurs chaque année, qui en attirera encore plus avec l'arrivée d'IKEA, il en aurait attiré peut-être moins si IKEA s'était implanté ailleurs comme l'a dit le Bourgmestre. C'est un centre commercial qui donne du travail à plus de 800 personnes et donc, je veux dire que ce n'est pas non plus une tare, ce centre commercial pour la Ville de Mons, c'est aussi un atout en termes de rayonnement, en termes de zone de chalandise et notre volonté a été de faire en sorte que la cohabitation entre ce centre commercial et l'habitat qui y sera situé à proximité se fasse le mieux possible et le choix du parc arboré qui a été fait pour faire en sorte de cette cohabitation se fasse au mieux, c'est un choix ambitieux en termes de qualité de vie, il y aura là de la verdure, il y aura là de la biodiversité, il y aura là des arbres et je suis sûr que de nombreux habitants auront du plaisir à aller habiter dans cet endroit qui sera situé à proximité des grandes fonctions publiques et notamment de la gare et on sait que ce sont les recommandations évidentes de la Région wallonne, que de densifier les noyaux urbains, notamment à proximité des fonctions publiques et qu'en plus, il y aura là un cadre de vie agréable et contrairement à ce que vous avez dit, tout ce qui porte sur l'équipement communautaire sera non seulement maintenu mais renforcé, il y a l'exemple de la crèche et pourquoi pas à terme développer d'autres fonctions publiques si la population se développe au rythme que l'on attend, donc, à un moment donné, nous pensons que c'est un projet ambitieux, c'est un projet respectueux de l'environnement compte tenu de ce que le rapport d'incidence nous dit et qui a été fait par un bureau indépendant et c'est un projet qui va valoriser notre ville et notamment un cours d'eau qui ne l'est pas suffisamment aujourd'hui qui permettra d'assurer le lien entre le site de pont canal et le Grand Large qui a une vocation notamment récréative sur laquelle le Collège travaille par ailleurs, donc, c'est une vision d'avenir que nous portons, nous ne sommes peut-être totalement d'accord, bien que je pense que vos critiques sont en partie infondées parce que nous y répondons dans le contenu du rapport qui a été déposé devant le Conseil et dont nous sommes fiers. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous avez le dernier mot, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous remercie déjà pour ces éléments de réponse, effectivement, je pense qu'on ne se réconciliera pas sur ce dossier-là. Je regrette quand même que vous ayez réduit mon discours argumenté sur des aspects urbanistiques à la protection de trois grenouilles, je peux par exemple vous citer des astreintes que l'Europe impose maintenant à la Région wallonne au sujet du projet Natura 2000 parce que la Région wallonne ne met pas assez rapidement en œuvre ce projet au niveau de la Région

wallonne, ici, on a des habitats Natura 2000 sur ce projet, je pense que des astreintes de l'Union européenne, ce n'est pas 3 grenouilles qui se battent en duel. Pour ce qui est du projet « Haine bleue, voie verte », on se réjouit vraiment de ce projet, c'est pour cela que l'on vote toute la question des cheminements cyclistes, on s'en réjouit et c'est pour cela que l'on regrette l'absence de réflexion par rapport à la connexion vers le Ravel au niveau de l'Adeps mais qu'on soit bien d'accord, cela reste une petite partie du PCA, en termes de superficie, c'est complètement négligeable, pour le reste, en termes de modèle urbain, c'est un mastodonte, IKEA, en plein milieu de ce PCA qui n'a aucun intérêt urbanistique et alors par rapport à tout ce qui est modèle économique, pour nous, c'est un modèle économique néolibéral que vous nous défendez là, l'idée, c'est d'aller piquer les clients et les emplois à Valenciennes mais effectivement, moi, je me pose beaucoup de questions quand les villes commencent à se battre comme cela pour défendre leur petit privilège, leur petite zone de chalandise, où va notre modèle ? Où va-t-on quoi ? Enfin, si, c'est votre idée, si, c'est le monde que vous voulez défendre tant mieux pour vous. Pour ce qui est des « Dead Malls », ce n'est pas la question de savoir si aujourd'hui les Grands Prés sont effectivement un « Dead Mall », la question, c'est qu'on a vraiment un problème pour le moment en Europe, de spéculation immobilière commerciale, cela se passe également avec les bureaux, on a vraiment un problème de spéculation immobilière. Les investisseurs, ils n'investissent pas pour un projet commercial, pour essayer de développer de l'emploi, pour essayer de développer un bassin de vie, ils investissent parce que cela rapporte d'investir dans la brique, cela rapporte mieux que d'investir dans tout autre milieu et après si c'est rentabilisé en 5 ou 10 ans, ils s'en foutent, après, ils se barreront avec leur investissement, que le Centre commercial ne marche plus, ils se tracasseront pas, ils en recréeront un autre ailleurs pour le concurrencer et c'est là-bas que les chaînes iront s'installer et c'est à ce moment-là qu'on aura un Centre commercial mort ou si pas celui-ci, ce sera les portes de Maisières, ou celui du Brico ou d'autres centres commerciaux que vous aurez créé d'ici là. Cette question de « Dead Malls », c'est quelque chose qui nous pend au nez dans les 10 ans à venir et si on ne prévoit pas dès maintenant la conversion de ce type de structure, c'est qui qui va payer et bien, ce seront les citoyens qui devront payer par la réhabilitation de ces nouveaux chancres urbains. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, Madame, on va voter mais quelle vision triste et obscure de l'avenir que vous exprimez, enfin.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Nous, on va voter « oui » mais vous avez signalé qu'il y avait un développement remarquable des Grands Prés, c'est vrai qu'en 20 ans ou 25 ans,

on ne reconnaît plus la zone, je pense quand même qu'il faudra se poser un jour la question sereinement de dire « est-ce que c'est envisageable de développer les Grands Prés comme cela et en même temps faire croire à l'intérieur de l'intra muros que l'on peut maintenir du commerce avec autant de surfaces commerciales dans l'intra muros, je pense que les commerçants de Mons ont besoin maintenant d'une vision et d'un projet, vous aviez lancé 2015 il y a une dizaine d'années, il faudrait lancer 2020 ou 2025 pour l'intra muros, je pense que c'est important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: C'était notre intention, bien sûr et c'est ce que fait le Premier échevin en particulier, donc, « oui », merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

3 NON : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 11^e annexe

8^e Objet : Abandon de créance de l'Office du Tourisme et de dette de la Maison du Tourisme. Tourisme 6/B

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

9^e Objet : Zone de Police – Dotation 2015. Approbation de M. le Gouverneur. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

10^e Objet : PV encaisse du Directeur financier au 31.12.2014. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

11^e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE – COMPTE 2014. APPROBATION Saint-Symphorien à Saint-Symphorien. Gestion financière 79024

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Fabrique d'église, je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: On va s'abstenir sur les points 11 et 12.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Même pour l'église protestante, vous vous abstenez ?

D'accord.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 15^e annexe

12^e Objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE.
EPUB Ghlin. Compte 2013. Approbation. Gestion financière 79014

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, MM. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 16^e annexe

13^e Objet : Centres récréatifs de la Ville de Mons. Approbation du Règlement d'ordre intérieur et du projet pédagogique des centres récréatifs de la Ville de Mons 2015. Education

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Il me semble que j'avais déjà fait la même intervention l'année passée mais je dois avouer que je n'ai pas eu le temps d'aller relire

dans le PV, dans mes documents, c'est sur la gestion des repas du point 13, donc, déjà se réjouir qu'on continue à offrir des repas aux enfants alors que certaines villes notamment Charleroi ont arrêté alors que c'est vraiment une mesure sociale importante mais alors, il est juste marqué dans la charte que c'est donné à une firme privée, donc, est-ce qu'il y a bien comme pour les cantines scolaires, un cahier de charges et dans ce cas-là, alors, il faudrait le marquer, un peu le valoriser parce que c'est un peu dommage, je veux dire, que l'on soit parent ou animateur, on voit juste que les repas sont donnés à une firme privée, on ne voit pas les démarches que la Ville de Mons fait pour avoir des repas durables, je trouve qu'il faudrait l'indiquer, il me semble que j'avais déjà demandé l'année passée, donc, ce serait chouette si cela pouvait être fait, sinon, chaque année, je dis la même chose et on s'ennuie un peu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il ne faut surtout pas s'ennuyer. Madame l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est la même firme qui a le marché des repas scolaires puisqu'est prévu que dans le cadre des marchés scolaires on puisse étendre les marchés notamment aux plaines de jeux, maintenant, votre remarque a bien été enregistrée et pour l'année prochaine, ce sera fait. Vous pouvez me faire un petit mail sans problème mais c'est bien la même société qui fournit les repas scolaires, donc, avec aussi des notes de produits anciens, de la note écologique, etc... Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant ces explications.

ADOPTÉ à l'unanimité – 17^e annexe

14^e Objet : Ouverture de classes dites « d'été » au 9.3.2015. 8e/1e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 18^e annexe

15^e Objet : CPAS. Commission Locale pour l'Énergie (CLE) Rapport d'activité : année 2014. Information. Secrétariat

ADOPTÉ à l'unanimité – 19^e annexe

16^e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3^{ème} division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (18^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour des raisons que l'on a déjà évoquées maintes fois, on votera négativement sur le point comme on vend à 86 euros du mètre carré. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et en termes de vote, cela veut dire quoi ? Cela veut dire « non »

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

2 NON : MM. G. HAMBYE, ANDRE

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTE – 20^e annexe

17^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca (33^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On avait déjà noté qu'il y avait une infraction urbanistique et indépendamment, ici, du principe de la vente. Le deuxième point soulevé, c'est que et c'est un échevin qui nous avait répondu in tempore non suspecto comme quoi, la Ville de Mons avait payé 228.000 euros, le Bourgmestre dirait 10.000 chopes de bière aux entreprises Les Nutons étant donné l'arrêt du chantier qui a été occasionné par l'infraction urbanistique, alors, nous, on s'étonne que nous avons dû payer 228.000 euros à une entreprise et qu'en raison du retard d'une autre entreprise, c'est que nous n'ayons toujours pas une action en justice contre l'entreprise qui est la cause de ce retard et de ce paiement. Voilà, merci, on attend impatiemment votre réponse.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vais céder la parole à M. l'Echevin mais je ne voudrais pas que vous quittiez cette séance en n'imaginant un seul instant que les chopes de bière à Mons, sont à 22 euros, donc, ce n'est pas 10.000 que le Bourgmestre aurait dit mais 100.000. Je ne voudrais pas laisser passer par les temps qui courent cette remarque et

imaginer qu'à Mons, c'est 22 euros la chope, donc, ce n'est pas le cas, heureusement, nous avons les médias pour rectifier, c'est 2 euros, maximum, je ne sais combien mais c'est autour de cela. Moyennant cette explication très importante, M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, donc, vous avez raison, il y a déjà eu un dossier de Collège qui a été instruit en demandant à notre service juridique d'analyser la situation afin que nous puissions nous retourner contre ceux qui ont provoqué la faute, donc, la société NUTONS était en droit, effectivement, d'après son cahier des charges et l'attribution du marché public de revendiquer une pénalité due au retard du chantier, maintenant, nos services juridiques mais c'est un dossier très difficile, sont en train d'étudier la possibilité de se retourner vers la société qui a commis la faute, donc, la décision de Collège a déjà été prise et le dossier vous dira où il en est dans nos services juridiques, je ne sais pas mais on pourra vous répondre par écrit si vous le souhaitez.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, moyennant ces explications, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Disons qu'en termes de responsabilité civile, qui casse, paie, qui cause un préjudice, doit le réparer et donc, je pense qu'il faut transmettre le dossier pour analyse à un bureau d'avocat pour entamer une procédure et donc, nous, on va s'abstenir sur ce point. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok mais M. l'Echevin, ça ne vous pose pas de problème, cela, non, de demander une analyse juridique. C'est déjà en cours, ok.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, DI RUPO

5 ABSTENTION : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 21^e annexe

18^e Objet : Mons, rue de Bertaimont, 33 – Modification des conditions de mise en vente. SOUS RESERVE. Cellule foncière. RF/MDB

REMIS

19^e Objet : Accord de vente de l'immeuble sis à Cuesmes rue Ferrer 194 au prix de 36.000 €. Cellule foncière RF/SA

ADOPTÉ à l'unanimité – 22^e annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 42 présents

20^e Objet : RCA. Approbation des comptes et bilan de 2013, du rapport d'activité 2013 et du plan d'entreprise de 2014. Cellule foncière RCA

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Comment est-ce que cela se passe au niveau des points 20 et 21, M. l'Echevin fait la présentation ou nous intervenons sur les points 20 et 21 en estimant que la présentation a été faite en RCA et en commission ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: La présentation ayant été faite en commission, je propose que vous posiez directement les questions si vous le voulez bien comme cela nous seront plus efficaces. Allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: D'accord. Pour ce qui est de la présentation en commission, la commission a eu lieu en même temps que le Conseil d'administration de la RCA, donc, pour ce qui est de l'information équitable et correcte des Conseillers, je veux dire, que ce n'était vraiment pas idéal de mettre les deux réunions au même moment à moins d'avoir le don d'ubiquité, que ce soit les Conseillers communaux ou bien l'Echevin président de RCA et l'Echevin de la Régie foncière, il ne pouvait pas non plus être des deux côtés au même moment, donc, je trouve vraiment pas cela idéal. Par rapport au bilan sur les flux financiers, on a beaucoup de choses à dire. Premier élément, depuis le début pour moi, il y a confusion entre le budget ordinaire et le budget extraordinaire. La Régie communale autonome a reçu 21 millions de subsides ainsi qu'un prêt de 3,7 millions de la Ville, du prêt de 3,7 millions, il reste 914.011 euros à rembourser plus un excédent de subsides de 2.048.766 euros, soit un total de 3.285.277 euros que la RCA doit à la Ville de Mons. Ces excédents de subsides n'ont jamais été remboursés à la Ville en témoigne la lettre de recommandation du réviseur d'entreprise, or, d'après l'article 17 du contrat de gestion Ville-RCA ainsi également que l'article L3331 § 7 et 8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la RCA s'engage à utiliser les subventions lui accordées par la Ville aux fins pour lesquelles, elles ont été octroyées et à en justifier l'emploi. La RCA est en outre tenue de restituer les subventions non utilisées. Les fins pour lesquelles

ces subventions ont été octroyées sont claires dans de nombreux documents à savoir les budgets et comptes 2009 et 2010 mais aussi plusieurs PV du Conseil communal notamment ceux du 17 mars 2009 et du 25 mai 2010, il s'agit de subsides destinés à la piscine et inscrit au budget extraordinaire de la Ville, or, ces budgets et j'y reviendrais ont été utilisés pour couvrir des frais de fonctionnement de la RCA qui eux doivent être inscrits au budget ordinaire. Notre Echevin des finances se plaît à dire que l'opposition confond souvent les budgets ordinaires et extraordinaires dans ses interventions au sujet de l'utilisation des deniers publics. Ici, il se trouve que c'est la majorité qui confond les 2 budgets mais ici, il ne s'agit pas de mots dans un débat, il s'agit des comptes de la Ville et de la RCA et ces pratiques sont illégales. Deuxième élément, il y a vraiment des problèmes de gestion financière et des décisions non éclairées au sein du CA. Les comptes de la RCA approuvés en décembre 2014 nous montrent que la RCA ne dispose pas de fonds nécessaires pour rembourser ces subsides. Ce défaut de paiement de la RCA est la conséquence d'une mauvaise gestion de la Régie et comme le soulignait le Collège lors du Conseil communal de décembre 2014, de l'absence de comptabilité correcte depuis 2009, contrairement à ce que prévoit l'article 11 du contrat de gestion Ville-RCA. Il semblerait que la société Ernst and Young ait été chargée de réaliser la comptabilité mais que cette société ait fait défaut, cette absence de comptabilité correcte est par ailleurs une infraction passible de sanction pénale, à l'article 10 de la Loi sur la comptabilité des entreprises du 17 juillet 1975 à laquelle est soumise la RCA. Durant cette période, de nombreux engagements financiers, frais de fonctionnement ont été soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Régie. La RCA a ainsi augmenté entre 2008 et 2014 de l'ordre de 60 % ses frais de fonctionnement en attribuant notamment de nouvelles rémunérations au Directeur de la Régie et un expert en complément de salaires déjà touché à la Ville mais vu l'absence de comptabilité durant cette période et le solde positif sur les comptes de la Régie, les administrateurs étaient dans l'incapacité d'avoir une vision claire de la situation et des conséquences de leur décision. Le résultat de cette gestion financière dont le Directeur est censé être le garant est qu'il y a un déficit de 808.279 euros dans les frais de fonctionnement de la RCA et que ce sont les subsides de la piscine qui les ont épongés sans que le CA n'en ait conscience. Troisième élément, il est possible d'utiliser des services de la Ville à titre gratuit à la RCA. La RCA prétend que les subsides de fonctionnement inscrits ceux-ci au budget ordinaire sont insuffisants pour couvrir les frais de la structure. Nous avons une autre lecture de la situation, entre 2003 et 2007, la RCA équilibrait plus ou moins ses comptes avec le budget fourni par la Ville. Les déficits ont

réellement commencé quand la RCA a décidé d'octroyer des compléments de salaires et des doubles chèques-repas à du personnel déjà confortablement rémunéré à la Ville mais aussi quand les frais d'avocats déjà dénoncés en juillet 2009 par François COLLETTE ont considérablement augmentés. Vu la situation financière de la Ville, vu la gestion des ressources humaines de la Ville qui ne renouvèle pas certains contrats à durée déterminée. A la Régie foncière même des contrats n'ont pas été renouvelés. Vu l'absence d'utilisation des compétences juridiques de ce personnel. En effet, on constate l'augmentation des honoraires juridiques de 2010 à 2015, vu l'utilisation gratuite d'autres services de la Ville à la RCA comme les services Marchés juridiques, ces compléments de salaires et l'augmentation des frais juridiques nous paraissent injustifiés. Quatrième élément, ces éléments n'ont pas été intégrés dans le budget 2015 ni dans le plan de gestion alors que cette situation était connue du Collège depuis plusieurs mois, ni le remboursement de subsides extraordinaires ni la volonté d'augmenter les frais de fonctionnement de la RCA n'ont été inscrits au budget ni au plan de gestion. Cinquième élément, il y a un vrai problème de transparence sur ce dossier, en date du 18 décembre 2014, une question écrite avait été posée au Collège et à la RCA concernant le coût des honoraires comptables versés à Ernst and Young entre 2009 et 2012. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à cette question ce qui contrevient au délai prévu dans le ROI. En date du 17 mars 2015, nous introduisons plusieurs questions relatives à ce dossier auprès du Président de la RCA notamment quant à la légalité du paiement de doubles chèques-repas. Nous peinons toujours à obtenir l'information quant au paiement des cotisations sociales et attendons copie du rapport ONSS pour qu'il y ait exonération des cotisations, il faut que les employeurs soient absolument distincts et qu'il ne s'agisse pas d'un détachement par l'employeur principal. Par ailleurs, d'après l'ORPSS, c'est-à-dire l'ONSS pour les administrations provinciales et locales, il faudrait que les personnes travaillent des journées distinctes des deux côtés. L'exonération de cotisations n'étant autorisée que pour un chèque-repas par jour, donc, soit, un chèque-repas à la Ville, soit à la RCA et pas durant les jours de congé, ce qui n'est visiblement pas le cas vu le montant de 4.300 euros de chèques-repas, soit 200 jours x 7 euros x 3 pour 3 personnes alors qu'il n'y a qu'un employé à la RCA. A ce jour, aucune réponse écrite n'a été apportée à ces questions ce qui contrevient au délai prévu dans le ROI. Qui plus est, suite à ces questions, le point relatif à la présentation des flux financiers a été retiré au précédent ordre du jour pour certainement remodifier les rapports et se sentir plus à l'aise pour me répondre. Soulignons également la planification aux mêmes heures comme je l'ai dit des commissions et des Conseils

d'administration. Nous nous étonnons enfin de l'évolution des intitulés concernant les subsides de la piscine au fur et à mesure des versions des bilans sur les flux, êtes-vous en train d'essayer de cacher que des subsides inscrits à l'extraordinaire ont été utilisés pour couvrir un déficit à l'ordinaire. En conclusion de tous ces éléments, vu la mauvaise gestion financière de la structure, vu les décisions non éclairées du CA durant de nombreuses années, vu la possibilité d'utiliser des services de la Ville à titre gratuit à la RCA, donc, c'est une possibilité qui est clairement explicitée sur le site de l'Union des Villes et des Communes. Nous demandons au Collège d'annuler les actes ayant affectés les subsides de la Régie à un but autre que ceux pour lesquels ils ont été attribués à savoir la décision d'octroyer des compléments de salaires au personnel déjà rémunérés par la Ville et nous vous demandons à la place de suivre le modèle proposé par l'Union des Villes et des Communes et prévoyant la mise à disposition d'agents statutaires de la Ville à la RCA à titre gratuit. Nous vous demandons par ailleurs de revenir sur votre décision d'octroyer des subventions de fonctionnement supplémentaire au budget ordinaire pour couvrir l'utilisation des subsides de la piscine qui étaient inscrits au budget extraordinaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame, d'autres intervenants sur le dossier ?

Oui, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Je crois que ma Collègue a – je dirais – résumé certains points et donc, je ne vais pas recommencer tout l'argumentaire. Je crois que la question principale, ici, c'est de voir que le total des subsides et dotations pour la piscine était de 22.049.000 euros et les factures honoraires d'à peu près 20.000.477 euros et donc, il y avait un delta de 2.048.000 euros et ce delta a malheureusement pendant plusieurs années fait l'objet d'une confusion, il nous semble, accentué par l'absence de compte qui était certifié, déposé par Ernst and Young et donc, là, je crois à la décharge de la Ville, on a eu de la malchance. Alors, on avait posé la question, si, maintenant, puisqu'on voyait plus clair sur ce delta, si, effectivement, ces subsides pouvaient être effectivement comblés pour – je dirais – ces subsides pour une piscine à l'extraordinaire pouvaient être utilisés pour dépenses de fonctionnement et c'était notre questionnement et je partage l'avis de notre collègue, c'est que là, on a allègrement confondu certaines notions comptables, maintenant, je suis curieux d'entendre l'Echevin des Finances et le Directeur financier mais on ne les a pas entendu pour l'instant à ce sujet. Ce qui m'inquiète aussi, on voit que maintenant le bénéfice d'Hainaut Crémation est constant mais qu'il y a un déficit annuel des frais de fonctionnement et surtout on n'a pas encore eu de réponse quant au montant de la TVA à récupérer. Je ne vais entrer dans les détails mais les montages savants qui ont été

mis en place pour tenter de récupérer la TVA, on a eu quelques victoires, on a eu des grosses défaites, on me parle d'un montant et j'ai relu dans le dossier aujourd'hui présenté à notre Conseil qu'il y a un montant de 2.136.913 euros, je serais curieux de savoir si ce montant va être récupéré. Voilà, c'est pour toutes ces questions que nous sommes dans l'attente de vos réponses. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Madame MARNEFFE, j'entends bien votre agressivité dans votre interprétation mais c'est bien dommage parce que je crois que depuis le temps que je suis le Président de la RCA, je mets tous les moyens en œuvre pour rendre ce dossier le plus transparent possible mais évidemment, il est de votre chef en tant que Conseillère de l'opposition d'essayer de faire croire à tout l'opinion publique qu'il y a des détournements de subsides et autres, c'est votre droit et je le regrette, donc, j'avais promis de clarifier la situation et nous avons travaillé énormément pour que la situation soit clarifiée. Il y a eu effectivement pendant trois ans une défaillance d'une société privée. Nous le regrettons, nous pouvons mettre à votre disposition, les courriers que l'administration a envoyés, les recommandés, ils m'ont certifié qu'à l'époque, il avait fait le nécessaire pour que tout rentre dans l'ordre, malheureusement, cela n'a pas été fait. Qu'avons-nous fait ? Donc, on a désigné notre société comptable après un marché public et avec cette nouvelle fiduciaire comptable, nous avons dû à travers les extraits de banque retracer tous les flux financiers de ces 10 dernières années, ce fut un travail de bénédictin et je remercie mon administration et ce bureau comptable d'avoir fait le nécessaire pour retracer tous ces flux financiers, nous n'avons absolument rien caché du tout. Nous avons tout mis sur la table, je ne vois pas pourquoi, on cacherait, ici, la moindre chose et nous avons pu dans la plus grande transparence, retracer ces flux financiers. Qu'apparaît-il à travers ces flux financiers, c'est que la RCA reçoit une dotation pour remplir ses missions et de 2003 à 2013, il y a eu un manque de dotation pour exercer ses missions. On n'a pas entendu votre intervention pour interpellier le Collège et en février 2014, nous avons déjà fait passer un dossier de Collège en expliquant au Collège ce manque de dotation pour remplir toutes nos missions. Pourquoi y-a-t-il eu un manque de dotation ? Pourquoi, parce que les projets se sont développés. Au départ, la RCA a été créée autour d'un seul projet, le Lotto Mons Expo, aujourd'hui, dans l'explication des flux financiers, je vous ai mis l'organigramme de la RCA et vous voyez que la RCA a multiplié ses missions, donc, il y a eu évidemment une augmentation des honoraires d'avocats, de juristes puisque pour monter des dossiers complexes, de récupération de TVA, nous avons consulté puisqu'il

faut faire appel à des spécialistes et si vous voulez engranger des récupérations importantes de TVA, il fallait faire appel à de réels spécialistes pour faire ces montages financiers, c'est que l'on appelle, le ruling, cela se fait dans d'autres sociétés publiques, cela se fait dans d'autres villes, il n'y a pas qu'à la Ville de Mons que nous faisons ce genre d'exercice pour récupérer une TVA qui est en droit de nous être restituée. Donc, à travers, les années, les missions se sont développées et multipliées et à un certain moment, il a fallu engager un temps plein pour travailler dans cette RCA, il y a eu une augmentation de la masse salariale évidemment. Nous avons fait appel à deux expertises et cela est passé aussi bien au Conseil communal qu'à l'époque au CA de la RCA et vous étiez déjà représenté à l'époque dans le CA de la RCA alors qu'il y avait aucune obligation, donc, vous avez pu suivre l'évolution de la RCA puisque vous y étiez représenté et à travers ces dossiers, il y a eu une augmentation salariale mais pas seulement en interne mais décrétalement, nous avons repris aussi le fonctionnement du crématorium, depuis 2005, il y avait 5, puis, 4, puis, 3 personnes payées pour le fonctionnement du crématorium. En ce qui concerne l'augmentation des salaires et des chèques-repas, il s'agit d'augmentation salariale due aux anciennetés, due au développement de la charge de travail, les chèques-repas, après vérification, on me dit que chaque fonction a même un droit à recevoir ces chèques-repas, nous avons eu un contrôle ONSS en 2012 et le contrôle de l'ONSS n'a fait aucune remarque sur ce sujet. L'augmentation des services juridiques, je viens de vous l'expliquer, c'est le développement de nouveaux projets. Les honoraires comptables, on n'a pas répondu immédiatement à vos questions écrites parce que le dossier était dans le circuit des signataires quand le Conseil communal du mois passé, vous avez décidé d'introduire un recours, donc, avant de peaufiner cette réponse et de répondre à vos questions, j'aurais aimé avoir le contenu de ce recours, je l'attends toujours, je suppose d'un moment à l'autre, le Ministre de tutelle nous enverra le contenu de ce recours. En ce qui concerne le point qui a été retiré et qui a provoqué votre colère au dernier Conseil communal, les flux financiers étaient déjà établis, seulement, je voulais obtenir l'aval du Directeur financier de la Ville et du réviseur d'entreprise sur ces flux financiers. Le Directeur financier de la Ville a travaillé d'une manière acharnée presque jour et nuit avec ses équipes pour le plan de gestion et n'a pas su donner ses réponses pour le dernier Conseil communal. Voilà pourquoi on a retiré le mois passé et ce n'est pas pour ajouter de la confusion comme vous le dites. En ce qui concerne les montants de la TVA à récupérer, aujourd'hui, donc, les opérations du basket ont été un succès, nous avons récupéré la TVA, sur la piscine, nous avons récupéré la TVA, pas de problème, sur le terrain de foot, nous

avons récupéré la TVA, sur le crématorium, nous récupérons la TVA et là, ce fut compliqué puisqu'à un certain moment, il y a une contestation entre les taux de TVA 6 % et 21 % et encore aujourd'hui et même pour l'administration de la TVA, il se pose des questions mais nous avons de l'administration centrale reçu un avis favorable à notre requête d'appliquer le taux à 6 % et pas à 21 %. Le seul litige TVA qui reste aujourd'hui, c'est sur la construction de la dernière tribune et on ne peut même pas dire que nous n'allons pas récupérer la TVA, là, nous avons dû engager un avocat spécialiste en la matière, évidemment, dans un dossier aussi difficile, cela fait monter les frais d'expertise en matière juridique. En ce qui concerne les 2.000.000 et quelque que nous devons récupérer de la TVA, il devrait, devrait normalement, avoir un jugement ce mois de juin, donc, notre avocat est très confiant quant à l'aboutissement de cette TVA, donc, espérons que nous pourrions bientôt partager cette confiance. En ce qui concerne les flux trop versés, à un certain moment, la Ville a versé des flux financiers supplémentaires que nous devons restituer, vous avez parfaitement raison, nous devons restituer toute dotation supplémentaire qui a été versée à la RCA mais entre le moment où nous avons reçu les subsides d'Infrasport du CRAC pour payer la société qui devait réaliser les travaux et les factures que nous avons reçues pour payer ces travaux, il a fallu payer ces factures, donc, la Ville a dû avancer ces sommes, ces sommes ont été avancées, il fallait payer ces factures. Aujourd'hui, d'une manière globale, il apparaît qu'il y a eu un manque de dotation jusqu'en 2014 de plus ou moins 800.000 euros qui a été accepté par le Collège lorsque cette dotation va retourner dans la caisse de la RCA, la RCA aura le cash flow nécessaire et suffisant pour rembourser la Ville, il est évident que nous n'allons pas conserver cet argent dans nos caisses, je ne vois pas ce que nous en ferions, la RCA n'est jamais qu'une boîte aux lettres, on nous donne une dotation pour exercer nos missions, chaque fois qu'il y a de nouvelles missions, nous faisons passer un dossier de Collège en disant « attention, il faudra ajuster les dotations » et au fil des années, au fil des extensions de nos missions, évidemment la dotation augmente. Aujourd'hui, donc, je peux vous dire qu'il n'y a pas de problème dans l'équilibre des comptes entre les dotations que nous aurons encore à recevoir et ce que la RCA doit rendre à la Ville, tout cela sera réglé dans les prochains mois. Le reviseur d'entreprise et vous n'allez quand même pas contester l'honnêteté du reviseur d'entreprise à assister à la transparence, à la remise en ordre de ces flux financiers, il a accepté et nous l'avons fait d'ailleurs suite à sa remarque sur les comptes 2013 et c'est pour cela que nous n'avons pas encore présenté les comptes 2014, tout simplement parce qu'on voulait rétablir toute la transparence dans ces flux financiers sous

le couvert du reviseur d'entreprise, nous avons retracé et refait la transparence dans ce dossier et nous sommes vraiment désolés si chez les uns et les autres, il y a une confusion, nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez avoir tous les chiffres, et maintenant, nous pouvons dire que ces chiffres ont été validés par le Directeur financier, ont été validé par le reviseur d'entreprise et nous veillerons d'ailleurs, nous avons déjà pris des dispositions avec les dirigeants de la RCA, nous veillerons à l'avenir à ce que ces comptes soient encore plus transparents puisque nous souhaitons faire une analyse financière chaque année, activité par activité et je crois que ce sera pour tous les Conseillers communaux et les administrateurs de la RCA, effectivement, beaucoup plus clair à comprendre, le transfert des flux financiers à travers la Ville, à travers la RCA et à travers toutes ses filiales. En conclusion, nous avons réussi avec beaucoup de travail, nous avons réussi à remettre la transparence dans ces flux financiers sous le couvert de l'Administration de la Ville et du reviseur d'entreprise, donc, pour moi, l'incident est clos et nous veillerons à ce qu'à l'avenir, la transparence soit préservée.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. l'Echevin. Les répliques. Oui, Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: D'abord, en ce qui concerne mon agressivité, effectivement, je crois que l'accumulation de ce dossier depuis 4 mois a peut-être fait monter l'agressivité. En ce qui concerne la vôtre vous la conservez pour le huis clos de la RCA et pour le personnel, chacun ses goûts, moi, je préfère le faire en séance publique. Pourquoi, est-ce que je suis agressive parce que je n'ai pas de réponse à mes questions écrites depuis 4 mois pour le coût de Ernst and Young, pour l'utilisation de subsides extraordinaires pour des paiements de choses qui doivent être payées à l'ordinaire parce que les administrateurs ne sont pas correctement informés pendant 4 ans et pendant toute cette période-là, on prend des décisions qui ont des impacts budgétaires qui mènent à un déficit de fonctionnement de la RCA parce que je n'ai pas de réponse par rapport au double chèque-repas, par rapport à l'ONSS, alors que l'ONSS dit que ce genre de pratique est illégale, je n'ai pas le rapport ONSS, je n'ai qu'à vous croire sur parole. Pour ce qui est de détails plus techniques, par rapport à la multiplication des missions, vous me dites que cela a augmenté le besoin d'expertise juridique, pourquoi n'avez-vous pas utilisé les compétences juridiques en interne ? Pour rester dans l'enveloppe attribuée à la Ville, pourquoi n'avez-vous pas utilisé l'option de l'Union des Villes et des Communes et opter pour la mise à disposition de personnel de la Ville à titre gratuit ? Vous me parlez que les augmentations salariales sont des augmentations dues à l'ancienneté mais ce n'est pas vrai,

ce sont des compléments de salaires, cela a été voté notamment, il y en a qui ont été voté en 2009 et il y en a qui ont été encore voté en 2013 au niveau du CA actuel.

En résumé, en tant que garant de bonne gestion financière de la RCA, se faire octroyer des compléments de salaires et des doubles chèques-repas alors que les subsides de fonctionnement ne le permettent pas et alors que le CA n'a pas accès à une comptabilité analytique et ne peut pas se rendre compte que cela va mener à un déficit au niveau de la RCA, c'est soit du détournement de subsides extraordinaires soit de l'incompétence, on laissera la tutelle, l'ONSS ou la justice en juger mais pour nous politiquement, c'est inacceptable d'éponger ces dettes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame. D'abord, peut-être M. HAMBYE et puis vous-même Mme DE JAER.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je crois qu'on ne va pas polémiquer, donc, on a pris bonne note d'une clarification qui était effectivement indispensable suite à l'absence de contrôle pendant plusieurs années. Ce qui nous frappe en tout cas et c'est la question à laquelle, on n'a toujours pas eu de réponse. Rêvons un peu, nous avons un nouveau subside pour créer un parking, place de Bootle, place Franklin Roosevelt, place Nervienne, ce subside, nous faisons les travaux pour ces trois parkings et nous dépensons moins et la question à laquelle on n'a toujours pas de réponse, nous avons un subside pour faire des travaux, l'excédent, est-ce qu'on peut l'investir en frais de fonctionnement ? Je n'ai pas eu de réponse à cela et donc, là, il y a un problème, on ne me répond pas et je crois que là, il y a un déficit en tout cas d'explication quant à la légalité des opérations, ce pourquoi, on a nous, je dirais, une vision maintenant beaucoup plus claire de la situation et je crois que le mérite des comptes, c'est qu'ils arrivent maintenant mais trop tard. Je crois qu'il ne faut pas faire le procès du futur ni de la situation actuelle, on demande aujourd'hui, d'approuver les comptes de 2003 à 2013 et ce pourquoi, nous, nous allons voter négativement parce que nous n'avons pas cette réponse sur l'utilisation des subsides pour des investissements à l'extraordinaire qui ont servis à payer des dépenses de fonctionnement. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Conseiller. Madame DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Mon interpellation ne portera pas sur le fond du dossier mais bien sur la forme. Il y a vraiment un problème par rapport au fait qu'on ne réponde pas à des questions écrites de Conseillers ou que des Conseillers n'aient pas droit de voir des pièces justificatives. Je veux dire que c'est dans le Code de la Démocratie Locale et décentralisée, c'est le rôle de l'opposition à un moment d'être l'organe qui contrôle la bonne gestion du Collège communal et aussi des ASBL et des Régies foncières

qui y sont et de plus en plus, on n'a pas de réponse à nos questions écrites, moi-même, j'ai encore deux questions écrites auxquelles je n'ai eu aucune réponse. On essaye un maximum de ne pas encombre le Conseil communal avec des questions écrites si on ne répond pas, c'est très simple, on les transformera toutes en questions orales et on finira tous les Conseils à minuit, à un moment, nous représentons une série de Montois qui ont le droit d'avoir aussi un contrôle par rapport à la bonne gestion, le rapport ONSS s'il existe, nous avons le droit de le voir et donc, j'attends de voir la semaine prochaine, comment ma Collègue Catherine MARNEFFE va avoir droit d'avoir les pièces, nous, on a un vrai souci non pas sur le fond du dossiers mais bien sur la démocratie au sein de ce Conseil communal et sur l'application de notre règlement d'ordre intérieur. Par ailleurs, cela fait depuis quelques mois, que les réponses aux questions écrites tardent de plus en plus à arriver, elles sont hors délai et je me demande qu'est-ce qu'on va faire, est-ce qu'on doit mettre des sanctions dans notre règlement d'ordre intérieur ou bien est-ce qu'à un moment, le Collège va commencer à répondre à nos questions ? Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : M. l'Echevin vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, si vous me le permettez, M. le Bourgmestre, donc, toutes les pièces justificatives sont présentes et sont sur la table au CA de la RCA. On a dit jeudi passé que nous allions envoyer à Mme MARNEFFE, le rapport de l'ONSS, elle va le recevoir. Dans une journée de travail, il y a 8 heures, nous donnons des priorités dans les tâches de travail mais vous aurez toutes les pièces justificatives, vous avez reçu en CA un document de travail, on ne vous l'a pas caché, il a été distribué à tout le monde et je n'ai aucune difficulté à donner, c'est que l'on appelle la transparence administrative, toutes les pièces que vous souhaitez évidemment. La réponse, je vous ai expliqué pourquoi on ne vous l'a pas envoyé, je ne vais pas revenir là-dessus.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : L'accès vous est bien entendu légalement...

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Quand ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Dès demain, j'imagine, non ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Quand vous le souhaitez, vous allez voir M. GRIMOIN, il vous fait une copie de ce rapport et dès demain, vous pouvez avoir une copie de ce rapport.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je ne voudrais pas intervenir, l'accès aux documents, certainement. Les copies, c'est encore un autre univers. Vous avez accès bien sûr à toutes les pièces que vous souhaitez et dès demain matin.

M. Yves ANDRE, Conseiller : Ce sera « non » également pour nous, moi, je voudrais ajouter un petit quelque chose aussi sur la forme, je suis sidéré d'apprendre qu'il y a une

société avec laquelle la RCA a un contrat, qu'elle ne remplit pas ses obligations et qu'on ne fait rien, donc, j'imagine qu'il y a une plainte qui a été déposée, il y a quelque chose qui a été fait parce que concrètement, cette société-là, donc, n'importe quelle société peut conclure un marché avec la Ville ou avec ses instances, ne pas remplir ses obligations et s'en sortir sans aucun souci. On a déjà eu le cas avec Arne QUINZE où la société avait garanti la structure, on n'a pas attaqué la société en question qui avait garanti la structure, je ne sais plus laquelle c'était je trouve un peu sidérant, c'est un mauvais signal que l'on donne à toutes les sociétés qui veulent travailler avec la Ville en disant n'hésitez pas, travaillez avec la Ville, il n'y aura aucun souci si cela ne se passe pas bien, il n'y aura aucune sanction, il n'y aura aucune réaction.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il est pris acte bien sûr de votre déclaration additionnelle

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: « Oui », donc, de tout façon pour le 20, c'est un « oui » mais le 21, c'est juste une présentation, donc, il n'y a pas de vote qui doit intervenir, c'est une prise d'acte.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, d'accord. Le 21 est une présentation dont on prend acte.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM. BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 23^e annexe

21^e Objet : Présentation du rapport concernant les flux financier de la RCA de 2004 à 2014.
Cellule foncière RCA

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM.

BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes
WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes
DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. DI RUPO

6 NON : M. G. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, MM.
BEUGNIES, Fr. HAMBYE

ADOPTÉ – 24^e annexe

22^e Objet : Approbation des actes de la création de Mons.Congrès SA, du droit d'emphytéose
et du droit d'usufruit relatif au centre de Congrès. Cellule foncière RCA

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

41 OUI : MM. MARTIN, LECOCQ, Mme HOUDART, MM. BARVAIS, SAKAS,
LAFOSSE, DARVILLE, Mme OUALI, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, Mme
KAPOMPOLE, MM. MILLER, ROSSI, MANDERLIER, DEL BORRELLO, Mme
NAHIME, M. G. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA,
WAEPUT, MM. BOUCHEZ, POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE
JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE,
DUFRANE, BERNARD, BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER,
MARNEFFE, MM. Fr. HAMBYE, DI RUPO

1 ABSTENTION : M. BEUGNIES

ADOPTÉ – 25^e annexe

23^e Objet : Opération de rénovation urbaine - Cour du Noir Lévrier – peintures façades.
Approbation de l'avenant à la convention-exécution 2012. MP BE/2012.Sub.930.500/VT

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, M. HAMBYE, la Cour du Noir Lévrier.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'interviens chaque année suite aux conséquences
un rien négatives des fêtes de la Bière tant dans la Cour du Noir Lévrier que dans les autres
endroits à proximité, donc, de la Grand Place. J'avais suggéré qu'il y ait une convention
spéciale qui impose aux organisateurs de mettre en place les mesures – je dirais, adéquates
pour traiter les conséquences de ce genre de fête. Une fois de plus, je pense que rien n'a
été fait et je n'ai pu que constater que dans les environs dans un périmètre de 300-400
mètres de la Grand Place, l'on a assisté évidemment à des conséquences et des effets
négatifs sur l'image de notre Ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, sauf si l'Echevin veut répondre, mais je peux
vous dire qu'on partage votre point de vue et qu'il sera demandé lors de la prochaine
édition, que la prise en charge soit totale en ce compris quand tout est terminé, pour faire

simple, c'est une opération très conviviale qui a quand même une dimension financière importante et il serait normal que les organisateurs assument la totalité des aspects en amont et en aval de l'activité pour ne pas être plus précis.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A vrai dire, je ne me cantonnerais pas uniquement à ce type de festivité d'un week-end, je dirais « toute activité importante » prenons l'exemple des matchs de foot ou d'autres activités et je ne me limite pas encore au foot, ne soyons pas exclusifs, toute activité.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien sûr. Je restais concentré sur la fête de la Bière.

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

24^e Objet : Opération de rénovation urbaine – Réfection de la rue des Marcottes au niveau égouttage, éclairage, voirie et trottoirs. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention-exécution du 18 décembre 2012. MP E/2013/RF/SUB.930.601/GMS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai été interpellé par les riverains mais le projet est déjà bien ficelé par la diminution drastique du nombre des places de parking et donc, encore une fois, je dirais, on reçoit les plaintes de personnes qui pour l'instant nous disent, ouf, les travaux ne sont pas encore commencés parce que le nombre de places de parking diminuent, voilà, et donc, j'attire l'attention du Collège une fois de plus, sur la nécessité de mettre en vigueur et de relancer une politique de parking dans l'intramuros avec davantage de parkings, on a connu la rue de la Halle, on a connu le parking de la Grand Place, depuis, lors, depuis les années 78-80, je pense qu'il faudrait plus que jamais relancer, je dirais, l'étude et la mise en œuvre de nouveaux parkings dans le Centre-ville. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, cela c'est plus qu'en cours mais pour la rue des Marcottes, nous allons vérifier, ça va ?

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

25^e Objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.877.223.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

26^e Objet : Acquisition de potelets et bornes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.423.069.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

27^e Objet : Hôtel de Ville – Acquisition d'un lave-vaisselle industriel. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.104.013.00/IH

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

28^e Objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.423.071.00/MRU

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

29^e Objet : Théâtre Royal de Mons – Salle des Redoutes – Parachèvements et installations techniques. Approbation de l'avenant n° 3. MP BE/2014.772.425.00/BA

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

30^e Objet : Cimetières – remise en état des pelouses d'honneur. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.878.237.00/SD

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

31^e Objet : Fonds d'investissement des communes 2013-2016. Plan d'investissement de la Ville de Mons. Désignation de l'IDEA comme auteur de projet. Modification de la délibération du 26 mai 2014. MP A/20522/PIC 2013-2016.ML

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Veuillez m'excuser, Madame l'Echevine, de ne pas avoir pu être là à la Commission et vous poser toutes les questions techniques mais j'étais en réunion RCA. Au sujet de ces investissements, c'est pour la réfection de différentes voiries et égouttage notamment avenue du Champ de Bataille, Vieux Chemin de Binche, rue Brisée, rue Massart, rue Mouzin. J'imagine que l'IDEA va commencer à faire les plans de ces différentes rues, je voulais savoir si cela été possible au préalable d'organiser une réunion d'informations ou en tout cas à un stade plus ou moins du dossier, pour informer les riverains et éventuellement les consulter comment on pourrait tenir compte de leurs doléances, également voir s'il serait possible de consulter les commissions que ce soit les moins valides, que ce soit également les commissions Vélo et CCATM.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. On demandera à l'IDEA.

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

32^e Objet : Reconstruction du Pertuis du Trouillon – Tronçon Avenue Maistriau, Avenue du Tir et Rue Valenciennoise – Mission d’auteur de projet. Désignation de l’IDEA. MP E/2012.TRI.877.00/MF

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je voulais un peu voir ce qu’il allait en être au niveau de l’aménagement du parc, donc, maintenant, cela se rebouche tout doucement, on voit que le parc est un vrai champ de bataille, donc, j’imagine qu’un aménagement est prévu, est-ce qu’il va être réaménagé à l’identique ? Est-ce que la piste cyclable qui le traversait va être réaménagée ? Est-ce que les racks à vélo vont être remis ? Voilà, des précisions par rapport à tout cela.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme on l’avait indiqué tout au début du chantier, on avait d’ailleurs été interpellé à ce sujet-là quand on avait enlevé notamment pas mal d’arbres dans le parc, donc, il est prévu que nous remettons, enfin, l’IDEA a prévu de remettre des arbres avec des essences qui correspondent au lieu, donc, cela, c’est une première chose, ensuite, le parc sera remis à l’identique, il restait juste une question par rapport au monument qui était là et donc, là l’IDEA doit revoir au niveau de la réinstallation du monument mais pour le reste, tout sera remis en état, il n’y a pas de difficulté par rapport à cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Ca va ?

ADOPTÉ à l’unanimité – 35^e annexe

33^e Objet : École Achille Legrand à Mons – Reconstruction du mur de clôture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.722.119.00/ER

ADOPTÉ à l’unanimité – 36^e annexe

34^e Objet : École de la rue Ferrer à Cuesmes – Remplacement des menuiseries . Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.722.111.00/MCP

ADOPTÉ à l’unanimité – 37^e annexe

35^e Objet : Marquages routiers. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.423.068.00/GC

ADOPTÉ à l’unanimité – 38^e annexe

36^e Objet : CIHM – Travaux de transformation. Approbation de l’avenant n° 3. MP E/2012/SUB.762.120/VT

ADOPTÉ à l’unanimité – 39^e annexe

37^e Objet : Service Informatique. Acquisitions diverses (2). Approbation de l’investissement et du recours au marché public organisé par la Centrale d’achat GIAL. MP BE/2015.137.016.01/SDE

ADOPTÉ à l’unanimité – 40^e annexe

38^e Objet : Acquisition de plaques de rues. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP BE/2015.424.077.00/CD

ADOPTÉ à l’unanimité – 41^e annexe

39^e Objet : Travaux d’amélioration et d’égouttage de l’Avenue du Champ de Bataille à Jemappes – Phase 2 (tronçon compris entre la rue de Quaregnon et la rue des Produits). Approbation de l’avant-projet. MP E/2015.PIC/421.061.00/GMS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie. Avenue du Champ de Bataille.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Déjà on se réjouit que le point arrive au Conseil communal. Je partage un peu l’interrogation que mon Collègue, M. BEUGNIES, a faite en interpellation sur le fait que les riverains commençaient à s’inquiéter de ne voir rien venir en se disant finalement, est-ce qu’on ne nous a pas oublié ? Donc, c’est un point positif, j’aimerais un peu en savoir plus sur les timings et les délais parce qu’ici, on valide les montants, on valide les plans mais on n’a encore aucune idée du timing de réalisation des travaux, donc, comment est-ce qu’il va être phasé puisque j’imagine qu’on ne va pas faire le tronçon d’un coup, on ne va faire l’égouttage d’un coup et fermer l’avenue du Champ de Bataille pendant 6 mois, donc, j’aimerais un peu en savoir plus sur le timing. Sur les plans eux-mêmes, la grosse modification, c’est qu’on permet enfin, d’avoir des trottoirs d’1 m 50, ce qui entraîne évidemment, le fait qu’à certains endroits de la chaussée, on n’aura plus des parkings de part et d’autre, pour le moment, avenue du Champ de Bataille, on se gare à moitié sur le trottoir et donc, il y a des emplacements partout, donc, nous, on se réjouit de la largeur des trottoirs mais je me demandais comment on avait choisi les côtés où étaient mis les parkings parce qu’en regardant un peu, je trouvais qu’il y avait des choses assez bizarre, notamment les emplacements PMR près du magasin de frites « Frites à gogo » ne seront plus des emplacements, cela veut dire que les emplacements pour personnes handicapées vont être de l’autre côté ? Est-ce que cela ne va pas être gênant pour les personnes qui ont demandé l’emplacement PMR ? Ensuite, entre le 463 et la librairie, on

met là des emplacements et pas de l'autre côté, alors, qu'il n'y a pas de maison de ce côté-là et que l'autre côté, il y a des maisons, est-ce qu'il ne faudrait pas faire l'inverse et puis le fait d'avoir des emplacements de parking de part et d'autre, forcément cela va augmenter le nombre de traversée de voirie, est-ce qu'il est bien prévu d'augmenter le nombre de passage pour piétons, vous savez comme moi, qu'avenue du Champ de Bataille, on dépasse largement hélas le 50 km/h, est-ce qu'on va mettre des dispositifs surélevés ? Est-ce que ceux de Saint-Ferdinand et ceux qui sont devant le Ravel vont bien rester ? Est-ce qu'il ne serait pas utile d'en prévoir un à hauteur par exemple de la pompe à essence puisque sur ce tronçon-là, il va y avoir beaucoup plus de personnes qui vont traverser et donc, de pouvoir sécuriser leur passage. Ensuite, sur la consultation, petite question que ma collègue pose toujours mais que je pose aussi, est-ce qu'il y aura bien une consultation de la plateforme des moins-valides et de la commission vélo ? Ensuite, je vois que le 10 juin, il y a une réunion de concertation avec les riverains qui est organisée à la salle Calva, est-ce que ce sera une réunion de concertation, donc, est-ce que cela veut dire que les riverains pourront apporter des modifications au projet ? Ou est-ce qu'on va leur donner un projet comme cela ? Vous le savez comme moi, on le voit fréquemment avec la problématique de la place de Jemappes, quand on touche aux places de parking, il faut avoir une longue concertation avec les citoyens pour éviter qu'en fin de travaux, on se retrouve avec les gens qui râlent et donc, est-ce qu'on peut s'assurer que le 10 juin, ce ne sera pas juste du top down mais bien aussi un peu de bottom up pour écouter les habitants de la rue et en matière de concertation, est-ce qu'il y a une concertation spécifique qui est prévue avec les commerçants. On le sait à Flénu, les commerçants, il y en a beaucoup qui ont fermé, dernièrement, justement sur ce tronçon et sur la place, il y en a deux qui ont rouvert, ce serait dommage que les travaux ne leur permettent pas de continuer que ce petit revivement de commerçants de Flénu ne continue pas. Est-ce qu'il y a bien des indemnités qui sont prévues pour les commerçants pendant la durée des travaux, est-ce que les commerçants de la Place de la gare qui ne sont pas dans les travaux mais qui vont évidemment subir les méfaits des travaux de l'avenue du Champ de Bataille seront aussi dans la concertation, est-ce qu'ils bénéficieront aussi des indemnités si c'est le cas ? Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Oui, juste pour vous dire ceci. En ce qui concerne l'avenue du Champ de Bataille et plus spécifiquement le timing et la séance d'information pour les riverains, comme cela fait l'objet de mon interpellation, pour éviter de répéter deux fois la même chose, je vous propose qu'on en parle durant mon interpellation, en tout

cas, uniquement pour le timing et la séance d'information, pour le reste, évidemment, il n'y a pas de souci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'une manière générale, je voudrais peut-être dire ceci quand j'entends Mme DE JAER et d'autres. Je comprends et il faut travailler en concertation, c'est la philosophie de la Ville, c'est la philosophie de l'Echevine et il est prévu d'ailleurs une date avec les riverains et bien entendu sont conviés tous les riverains qui se sentent concernés par les travaux. Moi, je voudrais vous dire quand même ceci. L'ensemble de l'avenue du Champ de Bataille, ce sont des travaux qui s'élèvent entre 12 et 14 millions. C'est une dépense par la Ville qui est considérable et je ne demande pas du tout un merci, on ne fait que notre travail mais je vais juste vous souligner qu'en termes de subvention, on a à peine 50 % et nous avons voulu pour faire en sorte qu'à la fois à Jemappes, à Flénu jusqu'aux frontières de Frameries, il y ait vraiment une rénovation en profondeur. Très objectivement, c'est quelque chose de compliqué, la rue est très longue et pour mille et une raisons dont notamment l'égouttage, on a dû commencer par les travaux tels qu'il ont été commencés et on y va par tranche successive mais soyez assurés que la volonté du Collège, c'est bien entendu de faire en sorte qu'il y ait une rénovation, enfin, une reconstruction, c'est plus qu'une rénovation, une reconstruction complète de la rue, ce qui dans l'histoire tant de Jemappes que de Flénu est quelque chose de rare et bien entendu avec une très large discussion aller-retour avec les riverains et je ne vais pas parler de la place de Jemappes. J'ai moi-même aussi un certain sentiment mais en l'occurrence pour l'avenue du Champ de Bataille, il en sera fait ainsi et bien entendu les Conseillers communaux sont tous cordialement invités à participer s'ils le souhaitent mais donc, la volonté est bien de travailler dans la transparence, dans l'écoute et faire en sorte de tenir compte d'un certain nombre de difficultés des riverains et aussi des contraintes qui sont des contraintes techniques, si on reprenait par exemple, l'avenue du Grand Trou Oudart ou d'autres éléments, le bas de la rue de Nimy, je prends cela comme exemples, il y a eu aussi des contraintes techniques avec l'égouttage, etc... qui font que parfois ces travaux durent beaucoup trop longtemps, créent des embarras de toute nature mais donc il faudra tenir compte de l'avis bien sûr des riverains et aussi des contraintes qui sont des contraintes techniques pour ce genre de travaux qui sont des travaux extrêmement lourds. On refait tout quoi. Voilà, mais soyez assurés que vous serez entendus. Oui, je t'en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour en revenir aux questions d'indemnités, vous savez que c'est toujours limité à un certain périmètre et là, il faudrait peut-être plus voir au niveau du service de développement économique parce qu'il y a certaines clauses et

restrictions par rapport à cela mais cela je pense que le Cabinet de mon Collègue, Nicolas MARTIN pourrait vous répondre par rapport à cela et donc, tout commerçant qui à un moment donné se sent lésé ou autres, on a déjà vu le cas pour le périmètre du Centre-ville, donc, là, le processus est en place et sera respecté aussi pour les commerçants de Jemappes, donc, cela, c'est une première chose. Au niveau timing, là, il y a tout un processus à respecter mais on répondra lors de l'interpellation de M. BEUGNIES pour que ce soit beaucoup plus clair quant à la réponse et comme l'indiquait le Bourgmestre, je pense qu'il faut vraiment par rapport à cette avenue du Champ de Bataille, là où on va rentrer dans la deuxième phase, se dire que c'est vraiment des travaux d'infrastructure, que l'on fait le réaménagement complet des voiries et des trottoirs et on travaille en fondation, sous fondation et en revêtement, donc, c'est quand même des travaux assez lourds. On démolit et on reconstruit l'égouttage existant et on remplace l'éclairage public et donc, évidemment par rapport à cela, nous travaillons main dans la main avec la SWDE, ORES, donc, toutes ces contraintes-là, maintenant, en termes de parking et moi-même pour avoir assisté à plusieurs rencontres citoyennes, il est clair que dans la mesure du possible, on essaye de rencontrer l'avis des riverains et des commerçants mais sachez que pour avoir vécu des expériences sur d'autres chantiers, tout le monde aimerait une zone de livraison devant chez lui mais finalement plus devant chez lui, certains veulent du stationnement, d'autres n'en veulent pas et donc, moi, plusieurs fois, en réunion de concertation citoyenne telle que celle-là, je mets les plans sur la table et quand ils arrivent avec une proposition coordonnée, on met en œuvre, donc, à un moment donné, il ne faut pas croire qu'on fait tout et n'importe quoi mais tant que la concertation est possible, on le fait mais satisfaire tous les habitants et tous les commerçants de cet axe, c'est parfois compliqué et donc, voilà, maintenant il est clair que cette réunion ne sera pas une chambre d'entérinement, on pourra discuter et adapter les aménagements dans ce qui sera possible d'être aménagé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je n'ai pas eu de réponse sur la consultation de la plateforme des moins valides et la commission vélo mais alors aussi sur le fait d'essayer de réduire la vitesse avenue du Champ de Bataille puisque forcément moi je partage, on ne va pas avoir des parkings partout, donc, il y aura beaucoup plus de traversée pour rejoindre chez soi, or, pour le moment, l'avenue du Champ de Bataille, on dépasse largement le 50 km/h, ce n'est pas du tout rassurant, est-ce qu'on ne peut pas prévoir au moins quelques passages piétons en plus que ceux existants et voire de les surélever comme celui devant Saint-Ferdinand ou le Ravel, enfin, voilà, c'était une proposition mais on peut en rediscuter

à d'autres occasions, on a encore du temps avant de devoir mettre les lignes de passages piétons.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: D'accord, là, on profitera de l'occasion de voir les riverains aussi pour voir un peu ce qu'il y a lieu de faire et peut-être avec les TEC car très souvent l'une des difficultés, c'est avec les bus mais donc, là, c'est clair que si on peut le faire, on le fera parce qu'en effet, c'est une très longue ligne droite et tout le monde n'a pas la conscience – je dirais – requise. On peut même mettre cela à la prochaine séance de la commission vélo.

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Nous en arrivons alors aux questions et interpellations. Si, je suis bien informé, il y a une question de M. le Conseiller DUPONT.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre et mes chers collègues. La situation de malpropreté à l'intérieur et aux abords des installations de HYGEA tant à Jemappes qu'à Cuesmes m'interpelle fortement. Alors que cette société a pour objet la salubrité publique et l'hygiène, il suffit de passer dans les environs de la rue de Ciply à Cuesmes ou à proximité du parc de Jemappes pour se rendre compte que ceux-ci sont jonchés de déchets divers. Les services communaux font leur possible pour maintenir les abords propres mais sont impuissants devant la multiplication et la fréquence des nuisances (papiers, cartons, bouteilles plastiques, des planches avec des clous). Il y a quelques années lorsque le parc à conteneurs était géré par l'ISPH le personnel nettoyait régulièrement les abords, ici, il a été répondu à une personne qui se plaignait, qu'Hygea ne payait plus de personnel inutile. La propreté des abords et du site serait-elle devenue un phénomène inutile pour les responsables d'Hygea. Je demanderai s'il est possible que nos représentants à Hygea soumettent ma demande lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration et le cas échéant, je propose à la Ville que les tonnages qui sont collectés aux abords des différents sites ne fassent plus l'objet d'une bonne fin lors d'une facturation. Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci M. le Conseiller. Mme l'Echevine, je vous en prie.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. le Conseiller, effectivement, au niveau du Collège nous ne pouvons que partager votre avis et le constat que vous émettez ce soir, de fait, les services communaux interviennent régulièrement aux abords des installations HYGEA, néanmoins, vu les activités menées, il est difficile de maintenir une situation

correcte aux abords immédiats si le gestionnaire des lieux comme vous l'indiquez ne prend pas les dispositions pour éviter la dispersion des déchets sur les sites. Dès lors, comme vous l'avez suggéré les représentants de la Ville au Conseil d'administration d'Hygea relayeront votre intervention afin que la propreté sur et aux abords des sites soit prise en considération. Une rencontre comme on l'avait fait fin 2012, début 2013, une rencontre avec les différents représentants des communes de la zone Hygea et la nouvelle direction de celle-ci sera probablement organisée soit avant l'été, soit dès la rentrée et nous ne manquerons pas de relayer votre intervention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà, merci infiniment et si je puis juste rajouter un mot, M. le Conseiller, vous avez raison, c'est dégueulasse et cela ne va pas. On interviendra. J'en arrive aux interpellations. Mme Charlotte DE JAER, je vous en prie au sujet du Centre-ville piéton.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Lors de la soirée de la grande ouverture de Mons 2015, l'intramuros avait été mis piéton et cela avait satisfait une série de personnes, ici, lors du premier week-end d'avril, lors de l'ouverture des 5 musées, le Centre-ville n'était pas piéton pire la place était même ouverte aux voitures alors que le principe de ces deux journées, c'était un évènement familial et dans le but de se promener, cela veut dire que notamment quand les enfants sortaient de l'Hôtel de Ville, y voyait les grandes balles qui étaient sur la Grand Place et avaient envie d'y courir comme tout enfant et bien, ils pouvaient se faire choper par une bagnole qui passait par là, donc, ma question, je ne dis pas pour chaque grand évènement, il faut fermer la totalité de l'intramuros mais il me semble que le minimum en tout cas pendant les week-ends de maintenant jusqu'à l'automne, ce serait qu'au moins le samedi et le dimanche, la place soit fermée aux voitures pour permettre aux gens de se promener, il va encore y avoir d'autres activités de ce style, il y a eu le week-end de la jeunesse ce week-end d'ailleurs il y a une vidéo sur Facebook, on voit une super chouette fanfare et plein de voitures qui passent derrière puisque de nouveau la Grand Place n'était pas fermée le samedi, le dimanche, je n'y étais pas, je pense que le minimum, c'est d'au moins fermer la Grand Place, voire de fermer des zones un peu plus grandes, alors, est-ce qu'il y a des plans alternatifs entre fermer tout l'intramuros, M. le Bourgmestre ou fermer juste la Grand Place et quelles sont les plans que l'on peut mettre en œuvre. Enfin, toujours pour parler de la Grand Place et des voitures, les touristes qui viennent visiter Mons, quand ils veulent prendre des photos de notre bel Hôtel de Ville, il y a toujours des voitures qui sont dessus. Est-ce qu'on ne pourrait pas une bonne fois pour toute, arrêter de se garer dans la Cour de l'Hôtel de Ville,

enfin, quand on est Capitale culturelle, voir une série de voitures dans un monument historique, c'est quand même un peu gênant. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Deux, trois réponses en style télégraphiques puisque votre question fut elle-même en style télégraphique, ce dont, je vous remercie.

Premièrement, d'une manière générale, nous sommes favorables à la fermeture de la Grand Place à certaines occasions. Vous devez juste savoir que cela fait toujours l'objet d'une discussion avec la Police et qu'on essaye de tenir compte de plusieurs impératifs dont bien entendu les impératifs de mobilité d'une part et les impératifs économiques d'autre part.

Pour ce qui concerne la fête de la Jeunesse, cela a été fermé à 14h00, quelque chose d'administratif s'est produit puisque nous avons demandé à partir de 12h00, cela s'est fait, l'Echevine d'ailleurs l'avait demandé, cela s'est fait à 14h00 et donc, je peux comprendre par exemple, que si les prises de vue ou le film ont été faits entre 12h00 et 14h00, mais bon. D'une manière générale, on va reposer la question et réexaminer la situation avec le service de Police. Nous ne sommes pas opposés, le samedi peut-être pas toute la journée mais à partir d'une certaine heure, il faut rediscuter avec les commerçants pour qu'il y ait notamment l'alimentation de certains cafetiers quand c'est nécessaire qui a encore des camions le samedi de livraison, que cela puisse se faire avant 12h00, on doit aussi tenir compte des mariages dans la mesure du possible, c'est un jour heureux où les gens aiment bien arriver jusque devant le porche de l'Hôtel de Ville mais on pourrait à partir d'une certaine heure certainement faire en sorte que la Grand Place puisse être fermée, elle ne doit pas être fermée systématiquement par exemple les jours de pluie, ce n'est pas très intéressant, on pourrait très bien adapter la fermeture puisque nous avons des plots en fonction de la prévision météorologique, la veille, on regarde ce qui se passe le lendemain et on peut apprécier si la Grand Place sera oui ou non occupée et donc, là, je vais reposer à nouveau la question aux services de Police et enfin, pour l'intérieur de l'Hôtel de Ville, vous savez que nous sommes en train de déménager dans les nouveaux espaces qui ont été aménagés à la rue d'Enghien à l'Hôtel des Gages, il y a là une cours intérieure qui est fermée mais qui peut accueillir un certain nombre de véhicules, donc, nous allons voir un peu ce qu'il en est, c'est une réflexion, donc, je ne vous dis pas que nous le ferons, je ne vous dis pas que nous ne le ferons pas, il faut juste trouver des modalités qui soient des modalités appropriées, donc, on va regarder en fonction de la nouvelle réalité que nous allons vivre dans quelques semaines puisque les déménagements ont déjà eu lieu pour partie dont mes propres services. Oui.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Conseiller: M. le Bourgmestre merci. Juste un petit mot peut-être en complément de ce qui a été dit quelque soit les choix qui sont faits de fermer ou de ne pas fermer, je crois que ce serait intéressant de pouvoir l'annoncer dans le bas de la rue de Nimy puisqu'à l'heure actuelle, on a un panneau qui indique que la Grand Place est fermée, quand on est devant les plots, ce qui n'a pas un intérêt fou et par contre, cela génère tout un trafic dans la rue de Nimy inutile puisque les gens alors, sont obligés de repartir vers le Gouvernement provincial puis sont rééjectés sur le ring, si on pouvait l'annoncer dès le bas de la rue de Nimy, je crois que toute une série d'utilisateurs pourraient faire d'autres choix et ne pas encombrer la rue inutilement. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, nous examinerons cela aussi étant entendu que quand ils tournent à gauche, à hauteur des plots, ils peuvent accéder au parking et notamment au parking de la Grand Place. Mme DE JAER et puis M. HAMBYE.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: On rejoint M. BOUCHEZ pour une fois. Il semble qu'il y ait des intentions, je repose la question d'ici un mois pour voir si c'est suivi d'actes, donc, j'entends, en tout cas, je relève qu'il y a une intention qu'il n'y ait plus de voiture dans la première cour de l'Hôtel de Ville d'ici quelques semaines et pas d'ici quelques mois puisque c'est vraiment d'ici quelques semaines que vous m'avez dit pour la réflexion sur la première cour de l'Hôtel de Ville et le fait qu'il n'y ait pas de voiture, maintenant les déplacer à l'Hôtel de Gages, il me semble que c'est aussi un monument historique mais enfin, je reviendrai au prochain Conseil pour voir si c'est suivi de fait puisqu'on ne va pas attendre 2016 où il y aura quand même moins de touristes pour les déplacer, ce serait un peu dommage, j'entends aussi qu'il y a une volonté de concertation avec la police, pour le fait de rendre la place fermée plus souvent et donc, j'interrogerais au prochain Conseil de police pour voir comment cela peut s'opérer et pour les mariages, enfin, est-ce qu'il ne serait pas possible de donner une place qu'aux mariés ou à 2, 3 voitures, quand il y a une quinzaine de voitures sur la Grand Place, c'est quand même pas génial mais voilà, on ne sera pas d'accord mais je pense que la conclusion me revient.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il faut quand même encourager le mariage même si certains d'entre nous ne le font pas.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Nous sommes « pour » le mariage pour tous et tout cela.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il faut quand même encourager un tout petit peu tout cela.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: En tout cas, je suivrais cela au prochain Conseil pour ce qui est de ce qui concerne le Collège et au prochain Conseil de police. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: Simplement, au sujet de la fermeture éventuelle de la Grand Place, on a tous compris l'intérêt de bien modaliser. Simplement, nous avons été interpellés par de nombreux aînés du troisième et du quatrième âge qui sont nombreux aux activités culturelles entre autres organisées par le Manège dans le Théâtre et qui nous ont signalé que si c'était fermé vers 19h00-20h00, on avait des difficultés d'accessibilité, donc, j'attire simplement l'attention du Collège à ce sujet. Quand il y a des activités dans le théâtre, si on ferme la rue de Nimy, alors, on empêche certaines catégories de nos citoyens et en particulier les aînés d'y accéder. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il faudrait voir comment en termes d'information, on soit plus performant parce qu'il suffit de sonner à la borne et bien entendu, la police fait en sorte de laisser passer quand il s'agit de personnes âgées, de moins valides mais il faut le savoir, voilà, c'est exact. L'incident est clos. J'en arrive alors à l'interpellation de M. ANDRE qui est relative à la localisation du drapeau d'honneur de Jemappes.

M. Yves ANDRE, Conseiller: M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers Collègues, au début de ce mois d'avril, la métamorphose de Mons s'est accentuée, nous avons pu découvrir les 5 nouveaux musées ouverts dans le cadre de Mons 2015. Parmi ceux-ci se trouvent le Mons Memorial Museum. Le battage médiatique autour de cet événement a conduit une association patriotique à m'interpeller sur un sujet inattendu. Qu'est donc devenu le drapeau d'honneur de Jemappes ? Petit fait d'histoire, le Congrès national de Belgique décida le 28 mai 1831 que les drapeaux d'honneur seraient remis aux communes qui pendant la révolution de septembre, avait envoyé des secours aux combattants de la capitale. Les contraintes de la nouvelle organisation de l'administration, le choix du Chef de l'Etat, l'invasion de l'armée hollandaise avait repoussé la réalisation de ce projet. Il fallut donc attendre le 27 septembre 1832 pour voir aboutir ce souhait. Le Gouvernement organisa l'événement place Royale à Bruxelles, à l'endroit même où le premier sang belge coula pour l'indépendance et où fut intronisé le premier Roi des Belges. Jemappes et Mons alors communes séparées font partie des 100 communes ayant reçu un drapeau d'honneur 1830 remis par le Roi Léopold 1^{er}. Pourriez-vous me dire où est conservé le drapeau de Jemappes ? Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Question pertinente, M. le Conseiller. Comme vous le soulignez, le Congrès national de Belgique a bien décidé le 28 mai 1831 d'offrir des drapeaux d'honneur aux communes qui pendant la révolution de septembre avaient envoyé des secours aux combattants de la capitale et la Ville en faisait bien entendu partie ainsi que Jemappes. La Ville – me dit on – a même reçu deux drapeaux dont celui que vous parlez qui est offert en 1832 et actuellement exposé au MMM et un davantage brodé sans doute plus beau, reçu l'année suivante des mains de Léopold 1^{er} soi-même. Vous voyez que nous respectons les membres de la famille royale, nous ne disons pas lui-même mais soi-même. Je voulais insister sur cet aspect. Ce sont des drapeaux qui font partie des collections montoises ont longtemps été exposés au Musée Jean Lescarts. Aujourd'hui, le premier se trouve au MMM, le second est actuellement à Ghlin et sera bientôt transféré d'ailleurs à l'artothèque. Pour ce qui est celui de Jemappes, en revanche, nous ne disposons pour le moment d'aucune trace, ni au sein des collections montoises ni au sein malheureusement des archives communales et ce drapeau n'est pas repris à l'inventaire du patrimoine et des archives de Jemappes établi lors de la fusion des communes. Donc, on a fait des travaux de recherche importants, les historiens et responsables tant du service « archives » que du MMM vont tenter de retrouver au sein des textes de l'époque si Jemappes a bien reçu ce drapeau et dans l'affirmative, qui peut l'avoir conservé et bien entendu, faire une enquête sur l'endroit où il pourrait se trouver, donc, nous sommes partis par une enquête pour rechercher ce drapeau dont vous parlez. Voilà un peu la démarche.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Moi, il me revient que ce serait peut-être des anciens combattants qui l'auraient récupéré à l'époque et si on pouvait le récupérer, je pense qu'il retrouverait sa place tout naturellement dans l'Hôtel de Ville de Jemappes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Et ce serait chez les anciens combattants quelque part ?

M. Yves ANDRE, Conseiller: Je n'ai pas de nom. L'association patriotique pense que ce serait des anciens combattants qui l'auraient

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Anciens combattants à Jemappes. Bon et bien on va demander aux historiens de discuter avec eux, ça va.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Le risque majeur, c'est que ce drapeau-là à un moment donné disparaisse complètement, soit mal conservé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: S'il existe, on va essayer. Ok, il en sera fait ainsi. L'incident est clos. Nous arrivons alors à l'interpellation de M. le Conseiller Florent DUFRANE au sujet de la création d'un sticker Rest-O-Pack.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Je vois qu'elle stimule votre élocution.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne vais pas vous faire des chansons avec des mots comme ceux-là mais cela peut prêter à confusion. Allez-y.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, chers Collègues, comme vous le savez, le gaspillage alimentaire est un fléau de notre époque. Chaque année, un tiers de la production alimentaire totale part à la poubelle. Selon des estimations relayées par Test-Achats, de 15 à 23 kilos de nourriture sont jetés par an et par personne et selon les chiffres d'Eurostat, 14 % du volume gaspillé provient de l'Horeca. Afin de réduire ce gaspillage, Test-Achats sollicite le soutien des restaurateurs pour afficher un sticker portant la mention « demandez ici votre Rest-O-Pack ». Ce sticker indique aux consommateurs qu'ils peuvent emporter sans honte leurs restes à la maison car il est vrai que c'est habitude n'est pas encore totalement entrée dans nos habitudes. Comme vous le savez durant Mons 2015 dès le premier rayon de soleil, les restaurants sont littéralement pris d'assaut et c'est tant mieux. La Ville pourrait donc initier, encourager, inciter les excellents établissements de notre ville à adopter cette mesure en créant un sticker spécial Mons 2015 « Rest-O-Pack ». D'autre part et allons plus loin pourquoi pas comme bonus, la Fondation, la Ville peut-être pourrait prévoir à cet effet des boîtes Mons 2015 où déposer les restes, c'est ce qu'a réalisé par exemple la Cellule Environnement de la Ville de Mouscron en développant un outil permettant aux restaurateurs de donner les restes aux clients. M. le Bourgmestre, je crois que tout le monde aime bien faire bonne chère et si ce « Rest-O-Pack » permet de prolonger le plaisir jusqu'à la maison et de moins gaspiller, pourquoi pas ? Merci beaucoup.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin: Merci M. le Bourgmestre. M. le Conseiller, votre proposition s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Vous le savez notre Ville s'est déjà engagée dans ce domaine puisqu'elle a adhéré via le réseau solidarité, réseau alimentaire à une formule qui permet déjà de lutter contre ce gaspillage alimentaire notamment à l'initiative du relais social, du CPAS et de l'Echevinat du Développement économique et le Collège avait à l'époque passé un accord à travers ce réseau avec différentes enseignes soit Carrefour, Delhaize ou toute une série d'autres commerces de la région pour travailler en collaboration avec le tissu associatif à la valorisation de ces invendus alimentaires. M. BARVAIS, mon Collègue, Président du CPAS a eu l'occasion récemment de faire le bilan de cette action. Jusqu'à présent, ce sont plus de 20 tonnes de nourriture qui ont été distribuées à plus de 1000 bénéficiaires et l'équipe du SOREAL envisage de pouvoir tripler le nombre de bénéficiaires de cette action. Vous nous invitez

aujourd'hui à pouvoir développer une collaboration avec les restaurateurs de la Ville dans le but de donner un élan supplémentaire à cette initiative et donc, nous le ferons avec plaisir puisqu'elle s'inscrit en parfaite cohérence avec l'action du Collège en la matière, donc, nous discuterons avec les restaurateurs, une initiative sera prise prochainement à cet égard, pour pouvoir les inviter non pas seulement uniquement pour 2015 mais plus durablement à s'inscrire dans cette dynamique, tout comme, nous souhaitons également élargir les partenariats qui ont été mis en place avec les différentes enseignes ou commerces de la région pour faire en sorte que les retours en matière d'invendus soient maximisés sachant par ailleurs qu'au niveau du parlement wallon, une initiative a également été prise pour rendre ce type de dispositif obligatoire dans l'ensemble de la Wallonie et à cet égard, Mons s'est voulu une ville avant-gardiste, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci. M. le Conseiller.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci pour votre réponse et j'aime le mot « collaboration » dans le sens où cela entraîne réellement une démarche volontaire de la part des restaurants. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie infiniment. L'incident est clos. J'en arrive alors à l'interpellation de Mme MARNEFFE au sujet des usagers faibles et des vitesses des véhicules à la rue Dufour.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Merci M. le Président. Lors du dernier Conseil, nous vous interpellions sur la sécurité des usagers faibles en ville et en périphérie où les trottoirs sont souvent abusivement utilisés comme parking. Dans nos villages, la problématique est différente et souvent liée d'une part à l'absence de trottoirs et d'autre part, à la vitesse excessive des véhicules à moteur. Entre Havré et Saint-Symphorien, la rue Paul Dufour, très sinueuse et utilisée à l'heure de pointe comme raccourci pour éviter les embouteillages est particulièrement concernée par ce problème. Plusieurs demandes de riverains de la rue Paul Dufour mais également des rues dans le prolongement à savoir la rue Anthéunis et le chemin de la Cure d'Air, des demandes au service de la Ville n'ayant pas abouties à la recherche de solutions pratiques à ce problème, nous voudrions connaître le résultat des études réalisées par la Police. Au vu de ces résultats, nous vous demandons d'envisager les propositions suivantes pour résoudre ces problèmes, aménagement de trottoirs, panneau de rappel 50 km/h voire passage à 30 km/h comme le chemin à Baraques et le chemin de la Cure d'Air, indication « vitesse réelle » des automobilistes, donc, sous forme de radar préventif, la mise en place de radar réel que ce soit ponctuel ou non, la mise en place de ralentisseur, des chicanes ou des coussins berlinois. Comme cela a été fait à

Walhain et à Nandrin, il serait également intéressant d'envisager la possibilité de tester un dispositif qui s'appelle la bande centrale banalisée. Il s'agit donc d'un dispositif qui crée une piste cyclable des deux côtés de la voirie et réserve une seule borne centrale aux voitures qui peuvent le temps d'un croisement avec un autre véhicule se déporter ponctuellement sur la piste cyclable. Cela permet de sécuriser évidemment les usagers faibles, donc, cela permet même aux piétons de se sentir un peu plus en sécurité et également de ralentir naturellement le trafic. C'est un dispositif qui pourrait être testé rue Paul Dufour ou à d'autres endroits mais je trouve que ce serait intéressant que Mons soit également précurseur pour la mobilité douce comme elle l'a fait pour les ZAC, les Zones d'Aménagement Cyclable et pour les Sens Uniques Limités (SUL). Quelque soit la décision envisagée, serait-il possible d'une part d'organiser une réunion de concertation avec les riverains pour envisager une décision qui tienne compte de leur point de vue et d'autre part, de consulter la commission vélo et la plateforme des moins valides sur cette thématique spécifique. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Madame, alors, c'est vrai et vous le savez la rue Dufour sert malheureusement trop souvent de route de transit et de raccourci entre la chaussée du Roeulx et la chaussée de Binche et elle mesure elle 850 mètres, ce qui est relativement long. Pour contrer cette fonction qui n'était pas sa fonction première, des aménagements de sécurité, coussins, plateaux ont été installés, il y a de cela quelques années dans la première partie du Chemin de la Cure d'Air. Les services de Police contrôlent également régulièrement la vitesse et dernièrement entre le 11 et le 18 mars, on a mis un radar en face du numéro 7 de la rue Dufour, on a enregistré 15.600 passages de véhicules, la vitesse moyenne était de 55 km/h, soit 5 km/h en plus que ce qui est autorisé et il y avait 71 % des automobilistes qui dépassaient cette vitesse ce qui est énorme. Sur base de ces chiffres, la police a proposé l'aménagement de zones d'évitement disposées en chicanes, deux dans la rue Dufour et deux dans la rue Anthéunis. On va évoquer cela d'ailleurs lors de la prochaine réunion réglementation de police, alors, si entre le plateau ralentisseur qui est installé au croisement des chemins de la Cure d'Air et Chemin à Baraques, la voirie est éventuellement propice à des excès de vitesse, ensuite le tracé sinueux, la voirie dépourvue de trottoir, les accotements sont herbeux ou en gravier et dans plusieurs cas, les limites de propriété proche de la voirie, des haies vives, des plantations plantées en bordure de chaussée, des potelets installés devant certaines propriétés constituent dans les faits une forme de ralentisseur. L'aménagement des trottoirs corrects, nécessiterait de reprendre une certaine largeur dans la voirie, on a estimé les coûts, c'est

700.000 euros minimum et donc, ce n'est pas dans la programmation immédiate des travaux des services des Travaux. Des aménagements tels que ceux que vous évoquez, pistes cyclables des deux côtés de la voirie et une bande centrale réservée aux voitures qui pourraient se déporter ponctuellement sur la piste cyclable, ces aménagements n'ont pas l'air d'être connus de nos services de police qui vont se renseigner. Ce type de dispositif a dû être en principe être approuvé par l'autorité régionale, donc, ils vont se renseigner pour y voir clair. Voilà, un peu les informations que je peux vous apporter actuellement. Je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Eventuellement, je voudrais avoir copie de votre réponse pour voir au niveau du radar, etc ... les résultats qui ont été faits parce que je n'ai pas su prendre note à la volée de tout et donc, j'entends votre volonté d'installer des chicanes et je pense que cela pourra satisfaire la demande des riverains, éventuellement, quand même les concerter au préalable pour voir si cela répond à leur demande. J'entends le fait que le coût de trottoirs serait trop élevé et donc, c'est pour cela que je venais avec cette proposition de bande centrale banalisée qui à mon avis ne « coûterait » que la peinture, donc, j'entends que vous allez prendre des renseignements à ce sujet-là, je vous invite à consulter un rapport de l'IBSR qui a été fait à ce sujet-là et qui doit être facilement trouvable sur internet et qui reprend les exemples qui ont été faits notamment à Walhain et qui en tire des conclusions pour savoir ce qui se passe, comment cela s'est passé là-bas, éventuellement, je peux vous envoyer le lien.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien volontiers. Merci infiniment.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: Je vous en prie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: L'incident est clos. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: C'est une réaction par rapport à l'interpellation de Mme MARNEFFE. Je souhaiterais quand même que l'on concerte avant les riverains parce qu'on a souvent des aménagements qui sont faits comme cela dans certaines rues où deux ou trois riverains se sont manifestés, c'est effectivement une voie de liaison importante avec beaucoup de personnes qui y passent mais après quand on fait l'aménagement, on se retrouve parfois confronté aux riverains qui ne sont pas nécessairement satisfaits, cela ne représentait peut-être pas nécessairement la majorité des riverains, il y aurait déjà un peu plus de contrôles, effectivement, sur les excès de vitesse qui peut y avoir et surtout sur les camions qui prennent cette voirie qui leur est normalement interdite, il y en a quand même pas mal qui le font, voilà, j'aimerais bien que l'on fasse avant la concertation, avant de faire quelconque aménagement que ce soit en fait à ce niveau-là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, il sera tenu compte de cela aussi, M. ANDRE.

Avenue du Champ de Bataille, interpellation de M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Merci M. le Président. Ca sent un peu le réchauffé mais bon. M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Conseillers, cela fait un bon moment que la phase I des importants travaux de voirie de l'avenue du Champ de Bataille est terminée et donc, nous tenons d'ailleurs à souligner la qualité des travaux réalisés avec notamment de larges trottoirs qui invitent à la promenade et aussi un très bon éclairage public qui renforce le sentiment de sécurité mais nous avons été interpellé par des riverains situés dans le secteur concerné par la phase II des travaux et ils sont en effet, eux, persuadés que ces travaux ne se feront pas en raison des difficultés budgétaires de la Ville abondamment relayées dans les médias. Nous avons pu les rassurer en explication que la phase II des travaux étaient bel et bien prévue mais sans pouvoir leur donner un délai précis. Dès lors, pourriez-vous nous donner un timing précis des travaux qui seront réalisés dans ce secteur afin de dissiper ces rumeurs et aussi afin que les riverains sachent à quoi s'en tenir. Quand je parle de timing précis, évidemment, c'est un timing prévisionnel parce qu'on sait très bien que quand on ouvre une chaussée, il y a évidemment souvent de mauvaises surprises mais enfin comme cela au moins, ils auront une information. D'autre part, on se demande s'il ne serait pas opportun de prévoir une séance d'information pour ces riverains comme cela avait été fait avant de débiter la phase I. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : M. le Conseiller, comme vous avez pu le voir et le constater dans l'ordre du jour de ce soir, on abordait évidemment ce dossier et cela a d'ailleurs été approuvé, c'est de bonne augure. Ensuite, cette réfection est inscrite au plan de l'investissement communal 2013-2016. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, l'auteur de projet est l'IDEA. Comme vous le demandiez, une réunion citoyenne avait déjà été prévue par les services de la Ville et donc, la date est prévue le 10 juin à 18h00 au Calva de Flénu afin de présenter cet avant-projet et ensuite, le projet sera finalisé par l'auteur de projet et présenté à notre Assemblée, ensuite, il sera transmis pour accord aux autorités subsidiaires. Dès réception de cet accord, la procédure de marché public sera lancée, donc, sauf imprévu administratif, les travaux devraient commencer durant le dernier trimestre 2016, début 2017 avec toute cette procédure que je vous indique dans ces renvois vers les pouvoirs subsidiaires et le lancement des marchés public, dernier trimestre 2016 voire début 2017. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je vous en prie.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Concernant la date de la séance d'information, c'est très bien d'avoir une date mais c'est vrai que 18h00, je me pose la question pour les gens qui travaillent, c'est peut-être un peu tôt, est-ce qu'il n'y a pas moyen de postposer d'une heure, essayer de s'arranger pour que tout le monde puisse y assister parce que quand vous bossez à Bruxelles, arriver à 18h00 à la maison, ce n'est pas si facile et alors, je prends bonne note du timing évidemment on pourra comme cela informer les riverains. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci à vous. J'en arrive à l'interpellation de Mme DE JAER sur les dépôts sauvages notamment en Ville.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: C'est un peu en lien avec ce qu'à dit M. DUPONT. La propreté dans notre ville a déjà fait l'objet de beaucoup de discussions mais ici, j'aimerais vraiment focaliser mon propos et votre réponse sur les dépôts sauvages. A différents endroits de notre ville, il y a des endroits dans lesquels des citoyens déposent des déchets, c'est notamment le cas aux abords du Grand Large et puis, ils sont ramassés par la Ville, la zone devient propre et 6, 8 mois, 1 an après, on recommence. Je ne dis pas qu'il ne faut pas nettoyer, on n'a pas envie de vivre dans une ville sale mais il y a un moment, il commence à régner un sentiment d'impunité de la part des citoyens, c'est-à-dire qu'on se dit « pourquoi, est-ce que moi j'irai au parc à conteneur puisqu'il y a des gens qui déposent leurs déchets partout et qui ne sont quand même pas ramassés par la Ville et qu'en tout cas, on n'a pas l'impression que ces personnes sont ennuyées par rapport à cela. Donc, ma première question, c'est en termes de prévention peut-être est-ce qu'on ne pourrait pas mettre chaque fois que c'est nettoyé, un panneau qui indique combien cela a coûté aux montois de devoir nettoyer les crasses qui ont été jetées, cela, c'est plus une matière de prévention. La deuxième, c'est qu'est-ce qui se passe pour essayer de retrouver les auteurs des délits. Est-ce que les agents communaux qui ramassent les dépôts clandestins sont formés à la recherche d'éléments qui permettent de trouver qui les a jetés ou bien est-ce qu'ils ramassent, ils mettent dans des sacs et puis, c'est fini. Pouvez-vous par ailleurs me dire, combien de personnes ont reçu une amende ces trois dernières années et quelles étaient en moyenne le montant puisque notre charte du respect de l'autre précise que le maximum à savoir 250 euros, dans certaines villes, on dit en fonction de tel type, de tel tonnage, on a telle ou telle amende, ce n'est pas le cas de notre charte du respect de l'autre et par ailleurs, est-ce qu'il ne serait pas pertinent de mettre en avant ces amendes sur le site de la ville pour éviter que des personnes continuent éternellement des dépôts sauvages. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mme la Conseillère, les actes inciviques qui mettent à mal la propreté de la Ville ne restent pas impunis. La Cellule de lutte contre les incivilités qui est constituée de 5 agents communaux constatateurs et de 2 policiers fouillent quotidiennement les dépôts sauvages afin d'identifier les auteurs. Des agents constatateurs sont également présents au sein des équipes de proximité. Au niveau des statistiques, le personnel habilité du service Lutte contre les incivilités a rédigé et transmis au fonctionnaire sanctionnateur 1112 constats courant de l'année 2014. Pour obtenir les indices nécessaires à l'établissement de ces derniers, la fouille de 44 .266 contenants, que ce soit des sacs ou caisses a été nécessaire. Parallèlement, ce sont 1314 avertissements et courriers de rappel du Règlement Général de Police qui ont été adressés à des « contrevenants ». En effet, le but recherché par le personnel de cette cellule est de faire cesser une infraction et non pas de dresser systématiquement un constat pouvant donner lieu à une amende administrative. Il est donc demandé aux agents de privilégier le contact direct avec les contrevenants et/ou suspects. Beaucoup de personnes interpellées sont surprises de la présence des agents et de l'existence du service et réagissent généralement dans le bon sens. Nous ne pouvons donner un chiffre exact pour le tonnage des dépôts sauvages. En effet, l'organisation du travail des équipes de proximité fait que ces dépôts sont mis en décharge avec les déchets issus de la vidange des poubelles publiques, donc, le tonnage de déchets ainsi collectés est de plus ou moins 3.250 tonnes par an. Les Services n'ont constaté aucune augmentation des dépôts sauvages depuis l'arrêt de la collecte des encombrants. La majorité de ces dépôts sont constitués de déchets devant être évacués via la collecte des ordures ménagères. Maintenant comme l'indiquait le Bourgmestre tout à l'heure, nous sommes en plein déménagement actuellement et donc, si vous voulez des chiffres un peu plus affinés, il faudra attendre, je peux vous répondre de façon écrite pour plus de précisions, si par rapport à la réponse de ce soir, vous avez des questions plus précises, nous restons à votre disposition.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère: Je veux bien que l'on m'envoie déjà cette réponse-là et je poserai une question écrite quand le déménagement sera fini mais vous ne m'avez pas répondu, certaines communes font cela, c'est-à-dire à un moment, de dire aux montois combien cela leur coûte de ramasser les déchets des autres notamment par des panneaux à certains endroits et cela fonctionne assez bien, quand il y a un panneau à un endroit où on dit « en 2014, on a ramassé x machin de déchets et cela a coûté autant aux Montois », à Mons, on ne le fait pas mais dans d'autres villes, on le fait, cela a un effet dissuasif assez intéressant, ce serait peut-être bien d'étudier cette proposition, il faut voir le coût par

rapport au bénéfice mais en tout cas dans les villes où cela se fait, cela marche assez bien et par ailleurs, vous le dites, le service Incivilité n'est pas assez reconnu, il faut fouiller sur le site internet pour trouver le numéro de téléphone du service Incivilité pour dire qu'il y a un dépôt sauvage chez soi, il faut penser à aller dans « Vie communale », « règlements » et alors là, on trouve le service Incivilité, c'est pas le chemin le plus facile d'un point de vue internet pour avoir accès à un numéro d'un service. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci Mme la Conseillère. M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Si je peux ajouter un petit mot, donc, nous nous sommes persuadés contrairement à ce que j'ai entendu de la part de Mme l'Echevine, nous sommes persuadés que le retour du ramassage des objets encombrants à domicile deux fois par an, fait partie de la solution pour lutter contre les dépôts sauvages. Enormément de personnes qui n'ont pas de voiture et qui parfois se débrouillent comme ils peuvent dans l'illégalité évidemment, c'est pourquoi, nous lançons cette semaine une campagne justement avec pétition, actions et on interpellera d'ailleurs au mois de mai, le Collège pour demander ce fameux retour du ramassage des objets encombrants deux fois par an, c'était d'ailleurs dans la politique générale de la Ville après les élections. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Je ne voudrais pas ajouter à ce qu'a dit l'Echevine mais je voudrais peut-être juste deux éléments. Le premier, on peut avoir des points de vue différents mais les gens en général quand ils veulent se débarrasser de quelque chose, ils ne savent pas attendre 6 mois, à un moment donné, ils décident, ils prennent des contacts et le système actuel répond aussi à ce genre de réalité. Deuxièmement, quand les services des travaux ramassent ces déchets sauvages, en général, Mme l'Echevine peut le confirmer, ils ramassent tous les déchets et donc, la difficulté, c'est de pouvoir faire le partage entre les déchets sauvages et les autres déchets mais on va demander quand même au service des travaux comment nous pourrions avoir une estimation parce qu'en effet, c'est un problème mais on va le demander. Oui, je vous en prie, M. BEUGNIES.

M. John BEUGNIES, Conseiller: Je suis d'accord avec ce que vous dites mais je ne parle pas ici de tonnage mais plutôt de la multiplication des dépôts sauvages, il y en a un peu partout maintenant, c'est quand même étonnant que les gens aient ce sentiment que les dépôts sauvages se multiplient un peu partout parce que ce n'est pas un sentiment, c'est la réalité, ce sont des petits dépôts mais il y en a un peu partout maintenant. C'est vraiment un gros souci. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: L'incident est clos. J'en arrive alors à M. HAMBYE sur la mobilité boulevards Masson et Kennedy.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller: M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs, depuis quelques mois, suite à un réaménagement complet de la sortie vers Nimy, un bouchon permanent est créé entre 7h45 à 8h45 à la hauteur des boulevards Fulgence Masson et Kennedy et ce, à proximité de l'Hôpital Ambroise Paré, Ursulines, rue Valenciennoise. En fin d'après-midi, quelques difficultés d'accès, donc, comment faire pour accéder, se rendre à Ambroise Paré à ces heures, que faire si l'on veut aller à l'Université de Mons, tout est bloqué et donc, ne parlons pas des urgences vers Ambroise Paré à ces heures de la journée, elles sont tout simplement inaccessibles. Alors que chaque minute compte pour un médecin urgentiste. Pour ce faire, nous proposons de créer, une seconde sortie à gauche vers Nimy, après l'arrêt de bus, boulevard Kennedy pour permettre à tous les étudiants, enseignants et citoyens montois se dirigeant vers Nimy, Maisières, d'avoir une possibilité d'accès de liberté et de libérer ainsi la première sortie en allégeant le nombre de véhicules tournant vers la droite. Est-ce normal d'empêcher l'accès vers l'université de Mons à une heure d'ouverture des cours ? Merci de nous faire part de vos propositions pour améliorer la situation de manière durable. Même à la radio, on annonce souvent les temps d'attente boulevards Masson et Kennedy comme en région bruxelloise. D'avance, un tout grand merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. Si j'avais de l'humour mais vous savez que je n'en ai pas beaucoup, je dirais que c'est le propre des grandes villes mais je vais répondre à votre interpellation. D'abord, c'est vrai que ce carrefour a toujours été un point de rencontre de plusieurs flux de circulation et de nombreux embarras de circulation. La modification qui est apportée sur le ring au niveau de la « Porte de Nimy » devait faciliter la circulation des transports en commun et en principe, celle des véhicules sortant de la rue Valenciennoise et de l'avenue du Tir. Elle permettait également à certains automobilistes d'éviter la traversée du carrefour Régnier au Long Col. De plus, la SRWT qui souhaitait la réalisation d'une trémie réservée à la circulation des bus sous la place Régnier au Long Col avait décidé de tester l'actuelle modification avant d'engager des travaux importants et perturbants. Depuis quelques semaines, tous les bus circulent sur ce nouveau site entre la place de Flandre et après la rue Valenciennoise permettant ainsi de soulager la contre-allée intérieure puisque plus aucun bus n'y circule. Les bus ne devant plus effectuer la boucle autour de la placette Duménil pour rejoindre la gare améliorent leur vitesse commerciale à la grande satisfaction des TEC. Prochainement, les arrêts de bus sur la contre-allée entre la place de Flandre et Régnier au Long Col pourront être réaménagée en zone de stationnement. S'il est vrai aujourd'hui, les problèmes de mobilité se sont déplacés à

hauteur de l'hôpital Ambroise Paré jusqu'à la porte de Flandre, l'automobiliste circulant sur la voie centrale du ring et qui peut se rendre vers Nimy peut toujours emprunter l'une ou l'autre sortie située à gauche du ring entre la place de Flandre et la place Régnier au Long Col, il n'y a donc pas lieu de construire une nouvelle bretelle. La fin des travaux à hauteur du boulevard Kennedy et de l'avenue du Tir prévue maintenant le mois prochain amènera encore quelques changements d'habitude au niveau des entrées et des sorties d'écoles pour les parents qui actuellement empruntent majoritairement le carrefour boulevard Kennedy, rue Valenciennaise et une nouvelle évaluation pourra alors à nouveau être réalisée. Tout ceci a été fait essentiellement à la demande des TEC mais quand ce sera terminé dans un mois, il faudra évaluer la situation puisque je dois moi-même confesser qu'il m'est arrivé à maintes reprises d'être dans les embouteillages ce qui est très désagréable. On va attendre la fin des travaux le mois prochain, on regardera, on évaluera et puis on adaptera un peu les décisions en fonction de la réalité. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Effectivement, espérons que la fin des travaux à hauteur de l'avenue du Tir, qu'on annonce imminente attendront là avec espoir mais j'ai toujours l'impression qu'il y a un phénomène d'entonnoir à cet endroit (à hauteur d'Ambroise Paré) et que ce phénomène d'entonnoir où on a des centaines de voitures qui peuvent passer au même endroit et à mon avis, en termes de mobilité, un problème – je dirais – intellectuel qui n'a pas été assez étudié, voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok, merci. Madame.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère: On a aussi suivi avec attention la manière dont ces travaux ont un impact sur le trafic et au niveau des bus, on ne peut que se réjouir d'avoir un vrai site propre sur un long tronçon des boulevards montois, cela va vraiment augmenter la vitesse pour les personnes qui empruntent les transports en commun et je pense que si on veut que les transports en commun soient vraiment concurrentiels pour les utilisateurs en ville, il faut passer par ce genre de sacrifice, bon, maintenant, c'est vrai que les résultats sont assez mitigés pour les voitures, donc, effectivement, on attendra les évaluations. Moi, ce qui m'a marqué, c'est le fait que quand on vient de l'allée latérale et que les voitures sortent du ring juste devant Ambroise Paré, c'est particulièrement périlleux de s'avancer du passage de l'allée latérale pour continuer le long du boulevard Kennedy et donc, s'il y a vraiment quelque chose à améliorer c'est vraiment la sécurisation de se céder le passage et du croisement des voitures qui sortent et celles qui veulent continuer, sinon, à part cela, je pense que clairement, il faut continuer à avoir un site propre et aussi éviter d'avoir ce tunnel qui va coûter très, très cher au niveau de la Région

wallonne et qui va en plus des travaux qui vont durer des années et donc, embêter encore plus les Montois pendant de nombreuses années.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Il sera tenu compte déjà de votre avis dans les évaluations. L'incident est clos. J'en viens alors à l'interpellation toujours de M. HAMBYE sur la gestion de la dette.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, M. le Bourgmestre, voici quelques mois, suite à l'une de nos interpellations, notre ancien échevin des Finances, nous a confirmé que le taux d'intérêt moyen des 3000 emprunts de la Ville de Mons avoisine les 4 %. Or, voici, que depuis le mois de novembre et décembre 2014, nous avons pu assister à un effondrement des taux d'intérêt. Ceux-ci à la date du 21 avril dernier, avoisine les 0,33 % pour les taux à 10 ans. 0,33 pour les taux à 10 ans, cela, ce sont les taux les plus longs dits OLO, je ne parle pas des taux à 1 an, 3 ans, 5 ans. Soit, un taux d'intérêt moyen 10 fois moindre que le taux d'intérêt moyen annoncé par notre ancien échevin. Alors, notre nouvel échevin des Finances pourrait-il nous faire part des mesures énergiques qui ont été prises en matière de gestion de la dette, certificat de trésorerie et autres pour bénéficier de l'effondrement des taux d'intérêt et nous chiffrer les économies substantielles que notre budget de la Ville, du CPAS et de la zone de Police, ce que cela va générer ? Prenons l'exemple du Fédéral avec une dette qui s'envole à 400 milliards avec un taux d'intérêt moyen de 4 %, on est à 16 milliards d'euros de charges d'intérêt, si, nous sommes à 2 %, nous ne sommes qu'à 8 milliards de charges d'intérêt et avec 1 %, nous sommes moins de 4. Est-ce peut-être annonciateur de la fin du capitalisme comme l'a très bien écrit Jérémy Rifkin dans son livre sur la fin du capitalisme ou l'économie du coût marginal Zéro mais aussi certainement la conséquence de l'impression des 1.800 milliards de dollars faite par les banques centrales du Japon, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Symbole sans doute de la déliquescence des économies libérales qui n'ont comme autre solution que de faire fonctionner la planche à billets qui est actuellement leur seule planche de salut, pour sauver leur économie de la folie financière et d'un système où c'est la règle des nanosecondes appliqué au système boursier complètement déconnecté d'une réalité économique. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci et donc, par rapport à toutes ces considérations dont la planche, M. l'Echevin.

M. Jean-Marc LECOCQ, Echevin : Merci M. le Conseiller pour votre interpellation mais je vous fais la réponse du Collège bien entendu. Comme vous le savez à l'instar des autres pouvoirs publics, la Ville de Mons est tenue de recourir à un marché financier pour la réalisation bien entendu de ces emprunts d'investissement. Ce marché a d'ailleurs été

récemment attribué à Belfius par le Collège, le 12 février 2015 et pour la forme, deux organismes financiers ont répondu à l'appel d'offres. Actuellement, pour les investissements actuels et futurs, les emprunts sont financés à raison de 0,86 % pour un emprunt à 5 ans, pour un emprunt à 10 ans : 1,168, en 15 ans : 1,44, en 20 ans : 1,19 et en 30 ans : 1,666, voilà, cela c'est le marché. Le taux que vous relevez, M. le Conseiller, concerne bien entendu la moyenne des emprunts contractés précédemment et pour lesquels, régulièrement, dans le cadre d'ailleurs de la gestion active de la dette, des révisions sont opérées à certaines conditions et suivant bien entendu les possibilités que nous avons. Les emprunts déjà par exemple en taux fixe ne peuvent être revus sous peine d'engendrer une indemnité de réemploi trop importante. En termes d'économie puisque vous avez posé la question, les gains ont été réalisés pour la période 2003 à 2014 à raison de 3,5 millions d'euros uniquement bien entendu pour les intérêts, la diminution. Pour rappel, lors de la tenue de la toute commissions, Belfius est venu expliquer les mécanismes de la gestion de la dette active. Concernant le CPAS et la zone de police, ce sont deux entités bien entendu distinctes qui travaillent de la même façon que nous avec les mêmes règles dans le cadre d'ailleurs d'un marché conjoint. Enfin, quand à Jérémy RIFKIN il prévoit bien entendu une modification des comportements humains due aux nouvelles technologies notamment et ce à l'horizon 2045-2060. Je vous dirais que ce prédicateur digne successeur de Nostradamus à aujourd'hui 70 ans et il ne prend guère de risque donc. Enfin, M. le Conseiller, vous faites de manière assez simpliste un amalgame entre libéralisme et capitalisme et je voudrais simplement vous rappeler que le capitalisme n'est pas un projet de société. Le capitalisme est et restera toujours une technique économique, un instrument pour tenter de créer la prospérité. A la différence du libéralisme qui est un projet de société fondé sur une éthique sociale, culturelle et économique. L'objectif du libéralisme étant de garantir les libertés individuelles dont doit disposer chacun et chacune d'entre nous, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Voilà qui était la réponse du Collège. Voilà, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai bien pris note, donc, des gains financiers qui avaient déjà été, je dirais, gagnés par la chute et l'effondrement des taux d'intérêt. J'en prends bonne note et je vois que vous êtes plus que jamais actif en matière de gestion des taux d'intérêt. Je m'en félicite, pour le reste, je pense qu'étant donné que dans ce pays, les trois quarts des mille plus grandes entreprises de notre pays ne paient pas d'impôt, cela nous donne une idée du champ d'action que nous avons. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Merci infiniment. M. ANDRE.

M. Yves ANDRE, Conseiller: Petite anecdote, je suis heureux que vous partagiez l'analyse de la différence entre capitalisme et libéralisme puisque c'était la réponse du Collège.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Qu'il y ait une différence entre les deux, c'est une évidence mais je ne vais pas disserter sur le sujet. Alors, M. le Conseiller JACQUEMIN, je vous en prie, sur le RAEC Mons.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : C'est cela. Chers Collègues, comme vous le savez tous, notre équipe locale, le RAEC Mons vit des heures difficiles. Afin de sauver ce qui peut encore l'être, le Collège entreprend diverses actions et multiplie les contacts au nom de la Ville et je l'en félicite. Notre Assemblée devra d'ailleurs désigner dans quelques instants, les représentants chargés de trouver des solutions les plus appropriées pour les différentes ASBL reprises par la Ville. Amoureux de ma ville et de mon club, j'ai tout naturellement et peut-être naïvement demandé quelques explications quant à la situation de ces ASBL et sur les éventuelles implications pour la Ville, des négociations en cours lors de la commission des sports réunie à huis clos mercredi dernier. Etonnement, l'échevin en charge n'a pas souhaité répondre invoquant un devoir de silence pour le moins étrange au vu des propos tenus dans la presse quelques heures plus tard. Attaché comme vous, M. le Bourgmestre, à la démocratie, je me permets donc, de vous poser les questions qui me taraudent. Quelles sont à l'heure actuelle, les projets pour l'ASBL MAFFIC en charge de l'équipe de jeunes ? Quel est l'état d'avancement des projets notamment de rapprochement avec les clubs de la région ? Quelle est la situation financière exacte de cette ASBL ? Quelle est la situation financière exacte de l'ASBL Infrafoot qui donc, gère les infrastructures et actuellement l'équipe en l'absence de la S.A. ? Quels sont les projets notamment de rapprochement par rapport aux clubs de la région et peut-être des fusions voire à l'international d'après ce que j'ai pu entendre ? Quelles sont les pistes explorées notamment pour l'occupation du stade ? Parce qu'un outil pareil, vu le prix que cela a coûté, je pense que vous serez d'accord avec moi qu'il ne faut pas le laisser vide. De plus, au vu du déroulement de la commission et n'ayant pas trouvé de jurisprudence en la matière, considérant le Code de la Démocratie Locale et particulièrement de son Article L1122-10§1^{er} ainsi que notre règlement d'ordre intérieur en son chapitre IV, un échevin peut-il volontairement dissimuler des éléments pouvant éclairer les conseillers communaux sur des points portés à l'ordre du jour ou sur son action dans les ASBL para-communales. Je vous remercie pour vos réponses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Vous êtes sûr que c'est le 1122, ce n'est pas le 1123 ? Non ? Parce que moi, j'ai un doute là-dessus, donc, je ne voudrais pas que vous commettiez une erreur.

M. Hervé JACQUEMIN : Je peux aller vérifier mais c'est l'article qui gère les dispositions du Conseil communal et notamment le fait qu'aucun acte ne peut être caché aux Conseillers communaux.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je pense vraiment qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, je pense qu'il y a eu un petit malentendu dont le Collège s'excuse mais peut-être M. l'Echevin, je vous en prie et puis s'il échaît, je répondrais.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir modifié quelque peu le ton de votre interpellation comme quoi les nuits peuvent porter conseils. Ceci dit lorsque l'on pose de manière cordiale les questions, je suis toujours enclin à pouvoir répondre et apporter en tout cas des réponses. Comme vous le savez, je suis donc échevin ayant dans ses attributions le sport depuis deux ans. Dès mon entrée, une demande d'audit interne au niveau financier d'Infrafoot ainsi qu'un audit réglementaire a été demandé. Je vais maintenant répondre à chaque question, donc, quelles ont été les actions des précédents administrateurs représentant la Ville au sein de cette ASBL, je dirais que l'action de la plupart a été de démissionner comme vous avez pu d'ailleurs le constater. Quelles ont été les raisons de leurs démissions successives ? Je ne puis répondre à leur place mais j'ai constaté que votre paternel était bien présent jusqu'au 28/01/2010 et cela me ferait grand plaisir que vous puissiez lui demander les raisons pour lesquelles, il a donné sa démission. Quelles sont à l'heure actuelle, les projets de l'ASBL MAFFIC ainsi que l'ASBL Infrafoot ? Je dirais quelles sont pour l'instant, comme vous le savez, nous avons décidé au niveau du Collège de terminer la saison correctement en ce qui concerne l'équipe Première et ainsi que pour les Jeunes et donc, actuellement, ces deux ASBL là, elles sont dirigées par un Conseil d'administration qui est représenté par Mélanie OUALI, Jean-Marc LECOCQ et moi-même. Il est trop tôt pour l'instant de savoir quelle va être la décision du Collège quant à l'avenir de ces deux ASBL, tout ce que je peux vous dire actuellement, c'est que nous mettons tout en place de manière à ce que l'on puisse en tout cas, encore avoir une activité footballistique au niveau du stade Tondreau. Quant aux comptes de l'ASBL MAFFIC et aux comptes de l'ASBL Infrafoot, à notre connaissance, l'ASBL MAFFIC n'aurait pas de problème financier, si ce n'est qu'elle a apparemment des créances qui s'élèvent à à peu près 100.000 euros. En ce qui concerne l'ASBL Infrafoot, quant à elle, comme vous le savez, il y a déjà des dettes qui sont vis-à-vis de la RCA qui

s'élèvent à - à peu près - à 700.000 euros, il y a une dette qui s'élève vis-à-vis de la S.A. qui est en faillite, pour un montant de 1.060.000 euros et il y a des créances pour à peu près 250.000 euros. Quels sont les projets ? Comme vous le savez, on a trois pistes actuellement qui ont été évoquées d'ailleurs dans la presse et devant les supporters et aussi devant les parents et donc devant les joueurs et les jeunes et les moins jeunes, la première piste est la piste francs borains qui a pour l'instant, on doit le constater, quelque peu du plomb dans l'aile ensuite on a la piste Mons-Quévy et là, je souhaite au nom du Collège apporter un complément d'informations, en effet, donc, comme vous le savez, le souhait actuellement du Collège, est de mener à bien un dossier concernant les jeunes, donc, une formation jeune, une école jeune de manière à ce qu'elle soit performante, cela a été l'objectif premier d'ailleurs et c'était la raison pour laquelle nous avons voulu poursuivre la fin d'activités jusqu'au mois de juin car derrière cela, il y avait 275 jeunes maintenant, il n'y en a plus que 100 et quelques mais il y avait tout autant les parents qui étaient derrière et ils se posent beaucoup de questions, donc, nous avons pensé qu'il serait bon de mener à bien une négociation avec les dirigeants de Quévy qui sont à peu près du même avis que nous quant à la formation d'une école Jeunes d'une certaine importance dans la région et aussi de pouvoir, je dirais, à travers cet esprit et une certaine dynamique pouvoir recréer, je dirais une identité au club de Mons, c'est fois-ci à l'équipe Première, une âme de manière à ce que les supporters puissent retrouver de l'intérêt quand il y a une équipe montoise qui joue et qui évolue sur le stade Tondreau, donc, c'est un grand projet qui met l'accent sur la formation Jeunes et sur l'identité d'un club. Ensuite, il y a comme vous le savez, une dernière piste puisque la semaine dernière, nous avons été contacté par un consultant qui est chargé de trouver un club en Belgique, il s'est tourné vers nous, donc, nous lui avons fait visiter les infrastructures, il les trouve très correctes même plus que correctes. On attend maintenant une réponse, je dirais, imminente, en tout cas, on a mis une date line qui est le 15 mai puisque, comme vous le savez, après le 15 mai, on risque d'avoir encore une plus grande fuite de nos jeunes et donc, nous souhaitons quelque peu les rassurer de manière à ce qu'à un moment donné, ils se réinscrivent sur un matricule qui serait sur Mons. Il y a eu encore d'autres pistes mais là, quelques unes étaient farfelues et d'autres moins mais elles ont été très vite en tout cas délaissées. J'ai répondu, je pense à tout, maintenant, je reste à votre disposition. Peut-être le budget de l'ASBL Infrafoot, actuellement en D2, il s'élève à à peu près 450.000 euros. En ce qui concerne l'ASBL MAFFIC, il s'élève à - à peu près - à 250.000 euros. Voilà, je pense avoir répondu à tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. le Conseiller. Etes-vous éclairé ?

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Premièrement, je pense que je ne peux accepter ni les attaques personnelles ni les attaques familiales. J'avais volontairement retiré la question, M. l'Echevin a voulu par sa réponse, à mon avis, essayer de je ne sais pas trop quoi faire mais ce n'était pas fort agréable mais bon passons. J'entends qu'il reste 1.600.000 de dettes au niveau de l'ASBL Infrafoot, quant est-il des dettes concernant la société SGI appartenant à M. LEONE ? J'entends que pour l'école des Jeunes, trois pistes sont évoquées avec une piste visiblement préférée par M. l'Echevin et je n'ai pas encore entendu à quelle hauteur il engage la Ville dans les négociations en matière financière, donc, est-ce que vous pourriez me préciser, M. l'Echevin, à quelle hauteur vous engagez la Ville en cas de reprise ou de fusion avec les francs-borains ? De quelle somme parle-t-on par rapport à Quévy ? Pour la piste étrangère, quelles sont les discussions ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: Ok. M. l'Echevin.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Tout d'abord, je ne pense pas avoir attaqué votre père, simplement, comme il a démissionné et que moi, je ne connais pas les causes pour lesquelles les différents administrateurs ont démissionné, demandez-lui et puis comme cela on aura au moins sa version. Concernant la dette, c'est 1.600.000 vis-à-vis de la S.A. en faillite mais nous n'avons pas le droit d'aller contrôler les comptes d'une S.A. De toute façon, ce n'est pas la SGI qui est en faillite mais c'est la S.A.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Il y avait une dette sur la S.A. de SGI mais j'ai cru entendre qu'une partie de la dette avait été transférée via un mécanisme sur Infrafoot ? C'est cela ma question.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Il y a une dette de l'ASBL sur la S.A. En fait, comme vous le savez, moi, cela ne me dérange absolument pas de montrer le mécanisme qui a été monté. Comme vous le savez, il y a une convention tripartite qui a été faite entre l'ASBL Infrafoot, la RCA et la Ville de Mons, à un moment donné, comme vous le savez, l'ASBL Infrafoot avait toutes les activités financières avec TVA au sein de l'ASBL Infrafoot, à un moment donné, le Président, Dominique LEONE a constitué une S.A. RAEC, il a transféré schématiquement toutes les activités commerciales de l'ASBL vers la S.A. et à partir de là, il n'y avait plus aucune rentrée d'argent au sein de l'ASBL. A partir du moment où il n'y avait plus d'entrée d'argent au sein de l'ASBL, automatiquement que s'est-il passé ? Comme c'était l'ASBL qui avait à charge la totalité des infrastructures, et bien, à chaque fois, qu'il y avait une facture qui arrivait, les subsides que la Ville amenait n'étaient pas suffisants pour payer cette facture et c'était la S.A. qui allongeait à chaque fois et de fil en aiguille, au cours des années, il y a eu une dette qui s'élève actuellement à 1.060.000 euros,

voilà, maintenant, c'est une dette qui existe, qui a été relevée par le curateur, il ne nous appartient pas à nous d'aller voir les comptes de la S.A. ni de la SGI, donc, nous, il nous appartient actuellement et je le répète, d'assumer la fin de l'activité footballistique sur Mons à la fois pour les Jeunes et pour l'équipe Première. C'est terminé maintenant, donc, on a terminé la saison. On ne sera responsable que de la date au moment où on a pris les comptes jusqu'au moment où on va les remettre et actuellement, nous n'augmentons pas les dettes de cette ASBL et donc, les administrateurs actuels sont – je dirais – des bons gestionnaires en bon père de famille.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin d'abord merci. Je voudrais vous remercier, il ne faut pas personnaliser les débats ni d'un côté ni de l'autre et je vous remercie pour l'élégance avec laquelle les questions furent posées et remercier l'Echevin pour les réponses. Moi, je voudrais simplement vous dire ceci car contrairement à d'autres, je n'ai pas participé tous les 15 jours aux matchs de football mais j'ai quand même une fois la faillite avérée repris le dossier avec M. l'Echevin et je crois qu'il n'y a pas un jour où nous n'avons pas travaillé et où nous ne sommes pas allés de surprises en surprises. Pourquoi de surprises en surprises ? Parce que d'abord, il y a une ampleur, une ampleur que je ne soupçonnais pas, que le liquidateur peut vous expliquer. En réalité, la reprise du passif s'élève de mémoire à quelque chose qui tourne autour de 2,7 millions. Il faut raisonnablement et c'est ce que demanderait l'Union belge pouvoir disposer d'1,4 – 1,8 millions pour faire fonctionner l'équipe telle qu'elle est en D2, cela veut dire que grosso modo, il faut 4,5 millions à la grosse louche si on voulait reprendre l'équipe en D2. Nous n'avons trouvé personne. Il y a eu plusieurs tentatives, la tentative que j'appellerais « locale, nationale », une tentative ukrainienne, une tentative britannique, aucune des trois tentatives n'a été couronnée de succès. Dernièrement, c'est manifesté, un spécialiste, un consultant qui est en contact, je dirais, permanent, avec nous et qui voit s'il peut faire une adéquation entre ce qu'est l'Albert et ce que serait l'Albert en D3 et la potentialité que pourrait offrir certains investisseurs notamment des investisseurs de pays étrangers et des pays du Golfe pour ne pas les citer. En réalité, telles que les estimations ont été faites par le curateur à notre avocat, il faudrait pour entamer sereinement une reprise en D3, au minimum avoir de soi, 1.270.000, 1.300.000 étant entendu et je vais répondre comme cela aussi à une de vos questions que cela ce n'est que pour le matricule 44 qu'il faut après de l'argent pour faire fonctionner l'équipe. A cet égard, quelques éléments d'informations, nous avons fait étudier ce que coûtait le fonctionnement de la tribune seule, la tribune seule avec les dépenses énergétiques, c'est quelque chose – Pascal – qui tourne autour de

250.000-260.000 euros, rien que la tribune. On a estimé aussi ce qu'il en coûterait non pas en D3 mais si c'était une promotion par exemple ou peut-être même une provinciale, il faudrait pour avoir une équipe de jeunes comme l'a indiqué, M. l'Echevin, dans tous les cas, une équipe de jeunes performante et qu'est que c'est une équipe de jeunes performante, c'est une équipe de jeunes qui non seulement dispose d'entraîneurs de qualité mais une équipe de jeunes qui possède quand même un matelas financier qui permet de retenir les meilleurs et de les faire fructifier l'intérieur du club avec cette équipe de jeunes, l'équipe de Première, il faudrait un budget grosso modo annuel de 800.000 euros. Quels sont, outre, le consultant, nous avons eu à plusieurs reprises, je dirais, moi, je pense que c'est à trois reprises, des contacts avec les francs borains. La piste des francs borains, nous l'avons indiqué, si, elle devait se faire, elle doit se faire sur une base égalitaire, il faudrait trouver grosso modo, des modalités Mons-Borinage. Dans l'état actuel des choses, le sentiment que nous avons mais on n'a pas encore de réponse définitive mais le sentiment que nous avons, c'est que ce n'est pas mûr. Je ne dis pas que cela ne se fera pas, je dis simplement que ce n'est pas mûr pour l'heure. En revanche, en termes de perspective d'un projet régional sur le plus long terme, il semble y avoir consensus. Reste alors la dernière piste qui est celle d'une fusion avec Quévy qui est aussi discutée, est-ce qu'elle est considérée comme faite, pas du tout, on est en train de discuter, on verra un peu dans les prochains jours vers quoi on peut aller et pour ne rien vous cacher, on doit réfléchir au sein du Collège à la concordance des temps. Je m'explique, on ne peut pas attendre indéfiniment parce qu'alors on va vraiment se retrouver avec des très grandes difficultés, donc, il faudrait très raisonnablement, dans des délais courts pouvoir avancer sur une hypothèse quitte à ce qu'une autre hypothèse vienne et puisse se substituer à la première mais on ne peut pas rester en train d'attendre que cela nous vienne du ciel, voilà, un peu les démarches telles qu'elles sont accomplies. Je termine encore parce que c'est important. La Ville qui a finalement repris une initiative privée parce que le club était totalement privé avec une société anonyme, etc... La Ville qui a dû reprendre et nommer des administrateurs n'a pas voulu que tout cela s'arrête dans le déshonneur. On a voulu que le championnat puisse se terminer à la fois pour les joueurs de Première mais surtout pour les Jeunes et vous devez savoir que cela coûte de l'ordre de grandeur de 100.000 euros pour permettre les 4 matchs et les déplacements des Jeunes avec les bus, enfin, je vous passe les détails de tout ce qu'il a fallu calculer comme frais : les assurances, etc... Mais donc, c'est ce que nous avons fait pour justement garder – je dirais – un caractère honorable à cette fin qui est triste de l'Albert et on continuera croyez bien à être hyper attentif et le Collège prendra

attitude – je dirais – en bon père de famille sachant aussi et j’en termine que le sport à Mons ne se limite pas à l’Albert en termes de football d’abord, il y a énormément de bon club dans les divisions provinciales et puis, il y a tous les autres sports qui aspirent très légitimement à avoir des moyens financiers additionnels et qui regardent un peu tout cela avec un œil, je dirais, un peu sceptique en disant : « Oui, mais quid pour nous » etc,... et nous devons tenir compte de tous les sportifs et des enfants, tous les enfants dans tous les sports de notre Ville, voilà, un peu où nous en sommes pour le moment. Ok ? Est-ce qu’on peut considérer que l’incident est clos ? Je vous en prie, vous avez toujours le dernier mot.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Je vous remercie, M. le Bourgmestre, pour la clarté de vos propos. Je remercie également l’échevin d’être revenu à de meilleurs sentiments que la semaine dernière. Je pense qu’on peut attendre que le dossier se décante légèrement par rapport aux implications financières futures de la Ville. Voilà, je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment. L’incident est clos. Mes chers Collègues, la séance publique se termine ainsi. Je remercie le public.

La séance s’ouvre à huis clos avec 40 présents.

Sont absents : MM. DUPONT et BERNARD

40^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Révision du traitement d’attente de mise en disponibilité d’une employée d’administration.
GRH/AD/PA

ADOPTÉ – 43^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie, d’un Attaché spécifique (Psychologue).
GRH/HH/PA

ADOPTÉ – 44^e annexe

41^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Démission honorable d’un ouvrier qualifié (feronnier-soudeur) définitif. GRH/SH/4151

ADOPTÉ – 45^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Démission honorable d’un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH

ADOPTÉ – 46^e annexe

42^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un ouvrier qualifié. GRH/SH/APE

ADOPTÉ – 47^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à un employé d'administration. GRH/SH

ADOPTÉ – 48^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Fin prématurée de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/3 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/APE

ADOPTÉ – 49^e annexe

43^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une Attachée spécifique (psychologue). GRH/AJ/Prév.

ADOPTÉ – 50^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'une interruption complète de carrière à un employé d'administration. GRH/AJ/Prév

ADOPTÉ – 51^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

44^e Objet : Modification de la désignation des représentants effectifs et suppléants de chaque parti démocratique du Conseil communal de la Ville de Mons au sein du Conseil Participatif de Développement Durable pour la mandature 2013-2018. Secrétariat communal Gestion des Associations JYD

ADOPTÉ – 52^e annexe

45^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 4079/4038/4120/4053/4047/4054/8114

ADOPTÉ – De la 53^e à la 59^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignation d'une directrice d'école à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/1^e 7985

ADOPTÉ – 60^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 8143

ADOPTÉ – 61^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Modification du caractère de la désignation d'un maître spécial de religion protestante. 8^e/1^e 4030

ADOPTÉ – 62^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Désignation d'un maître spécial de religion catholique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/1^e 4133(2)

ADOPTÉ – 63^e et 64^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial d'éducation physique. 8^e/1^e 4130/4135

ADOPTÉ – 65^e et 66^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 4057

ADOPTÉ – 67^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3917(2)/4131/3948(2)/3918(2)/3036(2)/3800/3970/4088/4010

ADOPTÉ – De la 68^e à la 80^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs/trices maternels(les). 8^e/1^e 3890/3888/3960/3916/3948

ADOPTÉ – De la 81^e à la 85^e annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 4050

ADOPTE – 86^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique à titre intérimaire. 8^e/1^e 4050

ADOPTE – 87^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

46^e Objet : Représentation de la Ville dans le Conseil d'administration de Mons Obourg Hainaut Athlétisme (M.O.H.A.). Service Évènements et Communication Sports 2015 – 15432

ADOPTE – 88^e annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

47^e Objet : Désignation des représentants de la Ville de Mons dans les CA et AG des ASBL INFRAFOOT Mons et MAFFIC. Service Evènements et Communications Sports 2015-15248

ADOPTE – 89^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2015.
Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale adjointe ff,

Le Bourgmestre-Président,

C. BRULARD.

E. DI RUPO

=====